

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques –
Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45*

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18 h 06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHEs, M. ALLEMAN, M. SEVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06), Mme MEYZENC à Mme DURRUTY, M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30), Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30), Mme HERRERA-LANDA à M. BERGÉ.

Absent (s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Le Maire

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE	6
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	6
2. Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques - Désignation du suppléant au représentant de la commune au conseil d'administration	7
3. Commissions de suivi de site des installations de stockage de déchets présentes sur la commune de Bayonne - Désignation des représentants de la Ville	7
CONSEILS DE QUARTIER	9
4. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des conseils de quartiers	9
ACTION CŒUR DE VILLE	11
5. Approbation du nouveau schéma directeur du commerce et de l'artisanat 2021-2026	11
CULTURE ET PATRIMOINE	18
6. Don de l'œuvre monumentale "Egun on Baiona" de Nestor Basterretxea à la Ville de Bayonne, et transmission des droits attachés	18
7. Convention de partenariat entre les Villes de Bayonne, Anglet, Biarritz et la Compagnie Illicite Bayonne	22
8. Fixation des tarifs pour les ateliers du DIDAM, espace d'art contemporain	23
9. Participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne	24
10. Acquisitions en faveur des collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne	24
11. Mise à disposition temporaire de locaux pour une exposition produite par la Compagnie "Lézards qui bougent"	25
12. Actualisation de la grille tarifaire pour la saison 2021/2022 des "Dimanches en musique"	25
13. Restauration de la synagogue de Bayonne - Subvention d'équipement à l'Association Cultuelle Israélite pour la 3è tranche de travaux - Avenant à la convention attributive de financement	26
14. Musée Bonnat-Helleu - Chantier des collections - Marchés publics pour la conservation-restauration des œuvres et leur transport - Révision	

du contenu de l'accord-cadre de transport d'œuvres et des seuils des marchés	27
DEVELOPPEMENT URBAIN	27
15. Avis de la commune sur le projet de modification simplifiée n° 9 du Plan Local d'Urbanisme	27
16. Délibération motivée instaurant un taux de 15,40 % pour la part communale de la taxe d'aménagement dans les secteurs "Pinède - Séqué" - Désignation des parcelles concernées	31
17. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine	32
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	32
18. Opération de sensibilisation à la biodiversité "Les 64 fantastiques" ..	32
EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS	33
19. Conditions de mise à disposition de locaux à des associations organisant des activités à destination d'un public dit "senior"	33
20. Attribution d'une subvention par la Ville de Bayonne à l'action « Les Spiritains en fête 2021 », menée par l'Association des professionnels du quartier de Saint-Esprit	33
FINANCES	34
21. Application de l'Instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 - Mode de gestion des amortissements du budget principal	34
22. Application de l'Instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 - Mode de gestion des amortissements du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la Temporada	34
23. Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 15 septembre 2021	35
24. Remises gracieuses	35
FONCIER	36
25. Zone du Séqué - Cession à Habitat Sud Atlantique du lot « Séqué III »	36
26. Cession au profit de la SA HLM DOMOFRANCE du volume n°4 de l'immeuble sis 29, rue Port Neuf	47
27. Acquisition de parcelles appartenant au groupe SNCF sises 75, rue Maubec	47
28. Acquisition des parcelles cadastrées section BC n°184, 186, 187, 188, 192 et 195, sises dans l'emprise de la résidence Canopée, à l'angle de la rue Maubec et de l'avenue du 14 avril 1814 appartenant à l'Association Syndicale Libre Canopée	48

29. Résiliation amiable d'un bail commercial - local situé 16 rue de la Salie	49
30. Renouvellement de la convention de mise à disposition au profit de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) pour l'installation sur le toit de l'Hôtel de Ville d'une station de mesures de réception radioélectrique.....	49
MARCHÉS PUBLICS	49
31. Acquisition de services de télécommunications et d'accès à internet pour les besoins des services municipaux et des établissements scolaires - Signature des accords-cadres	49
32. Divers travaux d'impression - Accord-cadre multi-attributaire attribué en groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne - Avenant n°1 aux accords-cadres conclus avec la société MERICO DELTA PRINT - Transfert de contrats.....	50
33. Acquisition de fournitures administratives pour les services, les crèches et les écoles - Accord-cadre à bons de commande constitué en groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne - Avenant n°1 aux accords-cadres conclus avec les sociétés MTM (lot n° 1), Lacoste (lot n°2), L'atelier Vert Bocage (lot n° 3)	50
POLITIQUE DE LA VILLE.....	51
34. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de l'appel à projet 2021 lancé par le GIP-DSU	51
35. Économie sociale et solidaire - Dispositif local d'accompagnement - Attribution d'une subvention pour la structuration d'un collectif d'associations œuvrant aux Hauts de Sainte-Croix	51
POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	51
36. Signature d'une déclinaison territoriale de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.....	51
RESSOURCES HUMAINES.....	56
37. Approbation du règlement du temps de travail des personnels de la ville de Bayonne	56
38. Modification du tableau des effectifs.....	63
39. Indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux	63
SERVICES PUBLICS	64
40. Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne - Rapport du délégataire pour l'année 2020.....	64
41. Délégation de service public de fourrière automobile - Rapport du délégataire pour l'année 2020	65
SPORTS	66

42. Convention de mise à disposition de locaux situés, avenue du Docteur Léon Moynac, au profit de l'Aviron Bayonnais Omnisports.....	66
COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES	67
43.Etablissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain - Rapport pour l'année 2020 des représentants de la Ville	67
44. SACICAP Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville	67
45. Syndicat intercommunal de la Nive Maritime - Rapport d'activités 2020.....	67
46. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak - Rapport d'activités 2020.....	68
47. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) - Rapport d'activité pour l'exercice 2020.....	68
48 Société d'équipement des Pays de l'Adour - Rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville.....	68
49. Création et adhésion de la SEPA et de sa filiale SIAB, à un Groupement d'Employeurs.....	69
50.SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque - Rapport pour l'année 2020 des représentants de la Ville au conseil d'administration.....	69
51. Société coopérative d'intérêt collectif "Légumes Pro" - Rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville	69
52. Société locale d'épargne Pays basque - Rapport pour l'exercice 2020-2021 du représentant de la Ville.....	70

M. LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir prendre place, ce qui est déjà le cas. C'est la première fois qu'on se retrouve dans cette configuration, dans cette salle, après des travaux qui ont été terminés — et qui sont terminés — pendant la période du COVID. Mais il a fallu attendre que nous puissions être dans ce type de configuration pour pouvoir finalement habiter ce lieu qui sera désormais le nôtre pour les séances du Conseil municipal et pour aussi un certain nombre de réunions de commissions. Certains d'entre vous ont peut-être eu l'occasion déjà de venir ici pour des réunions de commission.

Je voudrais ouvrir la séance et demander à notre benjamin, Etienne Boutonnet, de bien vouloir faire l'appel des présents.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : *(appel des présents)*

Sophie Herrera-Landa.

M. LE MAIRE : Elle a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Bergé, et nous avons tous à cet instant une pensée affectueuse pour notre collègue Sophie Herrera-Landa qui, comme chacun sait, traverse un moment douloureux dans son histoire familiale évidemment. Donc on lui adresse, avec vous tous, ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances et nous lui exprimons tout notre soutien amical.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : *(Suite appel des présents)*

M. LE MAIRE : Merci. Avant de passer au premier rapport qui concerne l'approbation du procès-verbal, vous savez que nous avons parmi nous désormais et je vais lui demander de se lever... Voilà. Nous avons désormais parmi nous Monsieur Luc Tarayre, que nous avons connu les uns et les autres dans des responsabilités au sein de la police nationale et qui est désormais notre Directeur général adjoint en charge des sécurités, au pluriel, et de la prévention. Il aura notamment la responsabilité de la police municipale, de la tranquillité publique, de l'hygiène et de la sécurité, ainsi qu'également de la politique du stationnement, plus spécialement de surface. Je souhaitais qu'il puisse se présenter à vous, bien que vous le connaissiez déjà, mais désormais dans notre cercle. Merci, Monsieur Tarayre de nous avoir rejoints.

Nous allons, si vous en êtes d'accord, procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre dernier. Vous avez reçu ce procès-verbal à votre domicile ou par la voie dématérialisée. Vous en avez pris connaissance. Aucune observation n'a été faite en amont du conseil. Vous pouvez évidemment encore à cet instant nous faire part d'observations. S'il n'y en a pas, je considère que ce rapport est approuvé.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Le rapport qui suit est un rapport habituel qui concerne le compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Vous avez pu prendre connaissance de ces décisions, au nombre de 41, auxquelles s'ajoutent les actes de concession. Rapport habituel. Vous aviez la possibilité de faire éventuellement des

demandes de complément d'explication lors de la commission générale qui s'est tenue, mais vous pouvez aujourd'hui encore éventuellement poser questions. S'il n'y en a pas, je vous propose donc de passer au rapport suivant.

DONT ACTE

2. Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques — Désignation du suppléant au représentant de la commune au conseil d'administration

M. LE MAIRE : Le rapport numéro 2, ordre du jour n° 2, c'est le centre de gestion de la fonction publique territoriale qui est donc l'objet de ce rapport. Et en complément de la délibération que nous avons adoptée le 23 juillet 2020, il est demandé au conseil municipal de désigner en son sein le suppléant du représentant de la commune au conseil d'administration du conseil du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques qui siégera au sein du collège spécifique.

Il est proposé par notre majorité le nom de Sylvie Durruty au regard de ce que sont ses responsabilités et ses délégations. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Vous ne prenez pas part au vote. Donc on considère aussi que Monsieur Esteban, dont vous avez le pouvoir... Oui, c'est Monsieur Abadie, excusez-moi, Monsieur Abadie, vous ne prenez pas part au vote, et également pour le compte de Monsieur... Je m'y perds vous savez. L'autre jour, on m'a parlé d'un « caléidoscope » et on a même parlé du Monopoly. Je m'y perds, excusez-moi, mais je m'y perds.

Donc on a pris note, mes chers collègues, du fait que vous ne participez pas au vote. Les choses sont tout à fait claires pour les services. Je vous remercie. Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat).

3. Commissions de suivi de site des installations de stockage de déchets présentes sur la commune de Bayonne — Désignation des représentants de la Ville

L'ordre du jour n° 3 concerne le comité de suivi de site des installations de stockage des déchets présentes sur la commune de Bayonne. Il s'agit là aussi de la désignation de représentants de la Ville. Madame Laurence Hardouin.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci Monsieur le Maire. En considération de l'impact grandissant de la question du traitement des déchets dans les préoccupations environnementales exprimées par nos concitoyens, Monsieur le Préfet a souhaité que les sites aujourd'hui encore en exploitation soient dotés de commissions de suivi de site (CSS). Sur la base d'une revue des sites importants opérée par la Préfecture, le Préfet a décidé de réactiver la CSS du site Canopia, qui est en renouvellement de composition, et de doter d'un CSS le site

de Bacheforès à Bayonne. Il est donc proposé aujourd'hui la désignation pour Canopia en tant que titulaires de Lionel Sevilla et Françoise Brau-Boirie, et en tant que suppléants, Serge Arcouet et Philippe Daubisse. Et pour le site de Bacheforès, en tant que titulaire, François Pauly, ainsi qu'un membre de l'opposition qu'il vous appartiendra de nous faire connaître, et en tant que suppléante, Déborah Loupien-Suares, ainsi qu'un membre de l'opposition qu'il vous appartiendra de nous faire connaître.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation, pour chacun et chacune de ces deux CSS, des suppléants et des titulaires qui vous ont été présentés, ainsi que ceux que vous nous ferez savoir.

M. LE MAIRE : Je vais demander, s'il vous plaît, aux membres de l'opposition de bien vouloir nous dire sur quoi vous vous êtes mis d'accord pour le deuxième siège de titulaire et de suppléant pour le site de Bacheforès.

M. ETCHETO : Juste une petite question, parce qu'on n'avait pas très bien compris. On avait compris qu'il y avait un siège titulaire en fait ? Mais c'est la même instance, c'est sur Bacheforès ?

M. LE MAIRE : Oui tout à fait.

M. ETCHETO : Donc on avait proposé la candidature de Cathy Liousse.

M. LE MAIRE : En tant que titulaire ?

M. ETCHETO : Titulaire.

M. LE MAIRE : Parfait, Madame Lousse en titulaire. Et en suppléant, qui vous nous proposez ? Vous avez du mal avec la droite, mais il va falloir vous habituer

M. ABADIE : Je sais que la droite, c'est la main où le pouce est à gauche, mais c'est tout ce que je sais.

M. LE MAIRE : Oh, on plaisante !

M. ABADIE : Vous avez bien raison.

M. LE MAIRE : Allez-y, Monsieur Abadie.

M. ABADIE : Je disais que je me fais l'humble porte-parole de Mixel Esteban qui souhaite se présenter comme titulaire.

M. LE MAIRE : Ah ! Titulaire ou suppléant ?

M. ABADIE : Titulaire aussi, oui.

M. LE MAIRE : Ah, vous me mettez devant la difficulté.

M. ABADIE : Mais je ne suis qu'un humble porte-parole.

M. LE MAIRE : Oui, vous l'avez précisé à titre liminaire. Cela va nous obliger, mes chers collègues, à procéder à un vote à bulletin secret. Ah oui, il n'y a pas d'autres solutions. Ah, ils n'ont pas prévu les services ?

On va laisser ce rapport de côté. On l'a présenté. Pour le vote, d'ici là, quelqu'un va aller nous chercher les... on a ce qu'il faut pour voter à bulletin secret. On va le faire. Je préfère que ce soit fait dans de bonnes conditions. Je vous propose de mettre de côté ce rapport 3, en tout cas pour ce qui concerne le vote. Mais sachez qu'il nous faut un titulaire. Donc on a effectivement deux candidats. Il nous faudra aussi un suppléant. J'imagine que ce sera en fonction de ce qu'il adviendra du titulaire. Je suis naïf. Je vous propose de passer au rapport à l'ordre du jour n° 4, s'il vous plaît, s'il vous plaît, pas d'aparté.

(Suite du débat en page 21)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSEILS DE QUARTIER

4. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des conseils de quartiers

M. LE MAIRE : L'ordre du jour n° 4 concerne les conseils de quartiers. Je présente le rapport en lisant simplement le résumé mais en vous disant ceci, c'est qu'on a déjà, par des délibérations les 4 juillet 2020 et 8 avril 2021 en conseil municipal, adopté la création de quatre conseils de quartier, en vue de l'instauration de ces conseils, ainsi que la charte des instances en précisant leur rôle, les missions, champs d'intervention, les principes fondamentaux ainsi que les modalités de composition de fonctionnement. Tout ceci a déjà été délibéré.

Ces conseils de quartiers se composent notamment d'un collège des élus comprenant un élu de la majorité et un élu de l'opposition et des minorités. Selon les précisions figurant dans la note explicative de synthèse qui vous a été remise, il est donc demandé au conseil municipal de désigner en son sein les deux élus appelés à siéger dans chacun des quatre conseils de quartiers.

Pour être plus précis, là aussi, on vous avait demandé de bien vouloir nous faire part de vos positions. S'agissant de la majorité, elle a fait son choix. Pour le conseil de quartier « à l'ouest de la Nive », le premier conseil de quartier, le choix de Marie-Noëlle Larré. Au sein du conseil de quartier « Sur les hauteurs de Bayonne », le choix de Jennifer Mothes. Pour le conseil de quartier des « rives droites de l'Adour », le choix de Marie-Anne Delobel. Et enfin, concernant le conseil de quartier « entre Nive et Adour », le choix de Philippe Daubisse.

Nous avons adressé aux membres de l'opposition un mail le 29 septembre pour leur demander de proposer quatre élus en indiquant le quartier choisi, et ce, au plus tard pour la séance de ce jour. C'est tout à fait le moment maintenant. Eu égard aux règles de parité, vous devez nous faire une proposition de désignation de trois femmes — ceci vous a été indiqué — une pour le quartier « sur les hauteurs de Bayonne », une pour « les rives droites de l'Adour », une pour « Entre Nive et Adour » et enfin un homme pour le quartier « à l'ouest de la Nive ».

Je vous remercie de bien vouloir me faire savoir si vous vous êtes mis d'accord sur des noms. Si ce n'était pas le cas, nous procéderions aussi au vote à bulletin secret tout à l'heure.

M. ETCHETO : Monsieur le Maire, on aura d'abord peut-être une petite remarque préalable. On trouve quand même un petit peu cavalier et pas très exemplaire que finalement ce soit dans cette répartition aux oppositions de servir de variable d'ajustement pour faire la parité. Parce que c'est un petit peu comme ça quand même que les choses sont présentées, en nous fléchant automatiquement le genre de chacun des représentants que nous devrions avoir sur tel ou tel conseil de quartier. Mais vous voyez, on passe au-delà de tout ça et on va vous faire une proposition d'ailleurs plus... alors qui ne respecte pas tout à fait votre proposition, mais un peu plus avancée que la parité. Je pense qu'à ce titre-là, elle pourra être acceptée. C'est-à-dire qu'on va proposer quatre femmes, une femme sur chacun de ces conseils de quartier, en accord avec le groupe Demain Bayonne. On propose la candidature de... Je n'ai plus les noms tout à fait en tête, de Cathy Liousse sur Bayonne Nord, de Juliette Brocard...

M. LE MAIRE : Attendez, allez plus doucement Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Cathy Liousse sur Bayonne Nord.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. ETCHETO : Juliette Brocard, sur les Rives d'Adour, je crois que c'est le nom du quartier. Entre Nive et Adour, Sophie Herrera. Et sur l'ouest de la Nive, Florence Dupreuilh.

M. LE MAIRE : Alors, les services, on a un problème avec le règlement qu'on a adopté. Vous trouvez qu'il y avait trop de femmes, et pour le coup, vous ne mettez que des femmes.

M. ETCHETO : On trouve pour le coup que ça va justement dans ce sens-là. On peut penser que c'est quand même une avancée. Et comme je pense que la parité n'est pas à son comble dans tous les domaines, sur ce point-là, il y aura une avancée qui nous permet aussi d'ailleurs d'avoir un accord avec l'ensemble de l'opposition et finalement de trouver l'équilibre, mais y compris avec les positions préalables de la majorité.

M. LE MAIRE : J'entends ce que... nous avons compris ce que vous avez dit. J'interroge mes services parce que je ne sais plus exactement tous les noms que nous avons. On va réserver cela aussi pour plus tard dans la séance, parce que soit on trouve une solution d'ajustement — parce que vous nous demandez tout simplement de remplacer un homme par une femme, ni plus ni moins — et donc, je vous propose qu'on regarde ceci en même temps que le vote qui suivra le rapport 3. Autrement dit, les votes concernant les rapports 3 et 4 vont avoir lieu ultérieurement.

(Suite du débat en page 21, 22)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACTION CŒUR DE VILLE

5. Approbation du nouveau schéma directeur du commerce et de l'artisanat 2021-2026

M. LE MAIRE : J'espère que vous allez me simplifier la vie pour ce qui va suivre. Vous serez gentils. Bon, nous en arrivons au rapport 5. Le rapport 5 concerne l'approbation du nouveau schéma directeur du commerce et de l'artisanat. Ce rapport va être présenté par Madame Durruty, puisqu'il s'agit de sa délégation.

Mme DURRUTY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Bayonne entend poursuivre sa politique de soutien du commerce et de l'artisanat des centres villes et mettre en œuvre pour ce nouveau mandat, un nouveau plan d'action pour la période 2021-2026, selon les quatre axes qui ont été explicités en note explicative de synthèse. Ce nouveau schéma directeur du commerce et de l'artisanat, qui est annexé à la présente délibération, explicite la démarche participative d'élaboration adoptée avec l'Office de commerce et l'ensemble des associations de commerçants, tout particulièrement les enseignements issus du document intérieur — donc un diagnostic — l'état de la situation en 2020 et les nouveaux choix stratégiques, ainsi qu'un plan d'action qui va constituer notre feuille de route opérationnelle pour la période 2021-2026 et qui sont déclinés, comme vous avez pu le voir, en 15 fiches projets. Il est donc demandé à notre conseil municipal d'approuver ce document stratégique et les dispositions qu'il s'y rapporte.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Durruty. Madame Capdevielle, vous avez demandé la parole. C'est au pied du micro à droite.

Mme CAPDEVIELLE : Oui, ah, c'est celui-là. Merci Monsieur le Maire, Madame la première adjointe, chères et chers collègues, merci pour l'énoncé de ce rapport et aussi pour le travail important qui a été fait. On sait tous ici que Bayonne est une ville vraiment commerçante, qui a beaucoup évolué très favorablement ces dernières années de manière très qualitative. Dire l'inverse serait une aberration. C'est vrai que, d'une manière plus générale, c'est un phénomène plutôt européen, les centres villes ont été boudés au profit des centres commerciaux que l'on a malheureusement laissé pousser avec des autorisations qui ont été données et parfois de manière abusive. Il y a partout - c'est un mouvement général dont il faut se satisfaire, accentué avec la crise sanitaire - un retour vers le commerce de centre-ville en particulier, et c'est le cas de Bayonne, dans les villes à très forte valeur patrimoniale.

On le doit aux efforts qui ont été faits, c'est une évidence, aux politiques nationales qui ont vraiment incité, qui ont mis des moyens, mais principalement aussi au travail important, au courage et aux initiatives des commerçants et des artisans qui ont réussi à se remettre en question — ce qui n'est jamais facile — pour renouveler leurs pratiques, leurs méthodes et s'adapter au nouveau mode de communication, ce qui est aussi vraiment une révolution et complique beaucoup les choses.

Nous avons estimé que ce schéma directeur que vous nous proposez est très classique en fait. Il est peu ambitieux et il manque totalement de souffle. Et il semble se satisfaire de l'analyse de l'existant que vous faites, sans prendre en compte justement ces bouleversements, ceux que l'on connaît depuis plus de 18 mois, c'est-à-dire à la fois les confinements et les nouveaux

modes de communication, c'est-à-dire le recours vers le circuit court, vers peut-être d'autres modes, d'autres manières de consommer. La question de la crise du textile est également importante à prendre en compte. Bien sûr, celle des mobilités, celle du stationnement, celle aussi — les commerçants l'ont dit d'ailleurs — prendre en compte la question du mobilier urbain. C'est vrai qu'aller en centre-ville, on a besoin de se poser. On a besoin tout simplement d'endroits pour tout simplement se reposer.

C'est vrai que si l'analyse de la situation actuelle telle qu'elle a été faite et qui est assez riche dans le document qui nous est soumis, est globalement pertinente, on ne partage pas du tout tous les aspects du diagnostic établi. On sait qu'aujourd'hui — les habitants nous le disent souvent et on le constate nous-mêmes — les Bayonnaises et les Bayonnais ont besoin de commerces de proximité pour leur vie au quotidien, qui sont accessibles et qui sont accessibles dans tous les sens du terme. Cela signifie qu'un travail de réflexion va devoir être mis en place pour que tous les commerces de proximité puissent se retrouver non seulement en centre-ville, mais aussi à proximité, dans les quartiers. Ça, c'est réellement une demande qui est nouvelle.

Et aujourd'hui, on sait ce qui fait défaut à Bayonne comme dans bien d'autres centres-villes, et que malheureusement on ne peut trouver que dans les centres commerciaux, c'est tout ce qui concerne la droguerie. À Bayonne, il y en a une et il faut aller au bout, boulevard Alsace Lorraine, face à la maison d'arrêt. Donc, on est souvent obligés d'aller dans les centres commerciaux. Les matériaux par exemple également, la mercerie, les épiceries de quartier, ce qu'on appelle — je n'aime pas le terme — mais les « drugstores », les bureaux de tabac sont en train justement de changer. C'est vrai qu'il y a cette demande vraiment à la fois de centralité dans le quartier et également de proximité.

Nous, ce qui nous inquiète, c'est que nous assistons petit à petit à une évolution très rapide de la structure des commerces en hypercentre, ce qu'on a appelé — je l'ai déjà dit – nos « walt-disneysations » de la ville, avec des commerces qui sont destinés aux touristes. Et par moment, on se demande, on n'a pas vraiment envie de ressembler à la rue principale du Mont Saint-Michel, on ne se sent pas, en tant que Bayonnais dans un commerce de proximité, mais dans un commerce qui est uniquement destiné à des touristes. Et vous inscrivez dans la délibération que « Bayonne n'a pas cédé à la tentation du pittoresque qu'auraient pu induire ses succès historiques. » Pardon, mais on ne partage pas vraiment cette analyse, mais pas du tout. Parce qu'on craint véritablement cette tentation du pittoresque, de la « folklorisation ». Et on veut garder une ville dans laquelle il fait bon vivre et dans laquelle les habitants ne se sentent pas, six mois de l'année, exclus de leurs commerces.

S'il est important de conserver un caractère attractif en centre-ville commercial, pour autant — et c'est notre leitmotiv — c'est d'abord aux habitants qu'il faut penser en favorisant la ville facile à vivre, la ville accessible, non seulement bien sûr en cœur de ville pour y maintenir les habitants, mais aussi dans les quartiers, parce que là aussi, c'est une demande qui est tout à fait nouvelle. Il faut prendre garde et faire attention. Les centres commerciaux ne restent jamais à la traîne. Regardez Ametzondo, il y a désormais une crèche. Ils font attention à leur manière de faire. Et donc il faudra toujours que le centre-ville reste très performant pour rester dans ce mouvement.

Nous regrettons justement que l'un des axes du schéma soit encore — et justement c'est le deuxième point — l'accent mis sur l'attractivité du cœur de ville alors même que — et c'est une demande des commerçants — ils demandent un plus juste équilibre entre les quartiers. Et que les efforts qui sont faits par la Ville soient faits dans tous les quartiers, sans oublier certains quartiers qui se considèrent toujours délaissés, même si on voit que beaucoup de commerçants — je pense au quartier Saint-Esprit — savent se prendre en main pour animer leur quartier et pour rendre leur commerce encore plus attractif.

Pour nous, et j'en terminerai par ça, le dernier point de ce schéma directeur, c'est-à-dire l'accompagnement au changement, ce point aurait dû être véritablement le premier. C'est-à-dire que c'est là que l'action publique peut être efficace. En très peu de temps, on voit à quel point, vraiment, les habitudes, tous les changements, les habitudes de consommation ont considérablement évolué, et cela ira de plus en plus vite. Et donc si l'on n'accompagne pas des commerces vieillissants, si on ne fait pas attention à l'accompagnement pour la reprise des activités, et notamment pour les activités d'ailleurs qu'elles soient commerciales, mais surtout artisanales... Maintien de la présence de cordonniers, maintien de la présence vraiment d'artisans, de tapissiers, de décorateurs, de couturiers. Et surtout que les populations qui continuent encore, qui ont le courage d'exercer en centre-ville et qui vont partir à la retraite, c'est là que l'action publique peut avoir un effet extrêmement fort pour que notre Ville soit encore plus belle.

Bien sûr on ne va pas voter contre, parce qu'il y a des aspects qui sont intéressants, mais compte tenu des observations que nous avons faites, nous aurions aimé qu'il y ait une meilleure prise en compte de ce qui s'est passé ces derniers temps. Et qu'au lieu de rester sur des formules classiques et traditionnelles que l'on a l'habitude de lire dans ce type de document, nous aurions vraiment aimé un peu plus d'originalité et d'ambition. Donc, nous nous abstiendrons en conséquence.

M. LE MAIRE : Merci Madame Capdevielle. Oui, Monsieur Bergé, vous avez la parole.

M. BERGÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je ne reprendrai pas des éléments qui ont déjà été évoqués par ma collègue Colette Capdevielle, et notamment sur le risque de folklorisation du commerce et du centre-ville. Je pense qu'on doit tous être extrêmement attentifs à cela. Ce document a quand même le mérite d'exister. Et le fait d'avoir de nouveau lancé une large réflexion dans le domaine est quelque chose d'extrêmement positif. Déjà, on va essayer de voir le positif et ce qui pourrait s'améliorer également.

Nous trouvons aussi quelque part que les quatre axes qui ont été choisis sont globalement pertinents. À ce niveau je dirais de « strate », la question de la gouvernance, on sait qu'à Bayonne il y a toujours eu, je dirais, une nécessité de faire en sorte que tout le monde se parle, de vouloir mettre cela à plat et de faire travailler ensemble les acteurs du territoire. C'est quand même quelque chose de positif. Sur cet axe-là, nous vous accompagnons totalement.

Le deuxième axe — et là, je rejoindrai aussi des éléments qui ont été évoqués par ma collègue Colette Capdevielle — attractivité et accessibilité du centre : nous regrettons peut-être qu'il n'y ait pas un autre pendant qui soit « attractivité, accessibilité du centre et commerces dans les quartiers. » C'est peut-être quelque chose sur ce schéma qui aurait pu ressortir très fortement. Nous ne sommes pas obligatoirement sur la même typologie, mais il y a besoin de

commerces dans les quartiers. Nous, à Saint-Esprit on a le Mandrill comme le mentionnait Colette. Donc du coup, on se félicite d'avoir le Mandrill et d'avoir ça en centre-ville de manière extrêmement claire.

Ensuite, la question de l'attractivité des commerces, c'est très bien aussi de pouvoir mutualiser des moyens pour rendre les commerces plus attractifs et notre centre-ville plus attractif. Là-dessus, sur cet axe aussi, pas de souci.

La question de l'accompagnement à la transformation, que ce soit la question de la numérisation ou la transformation environnementale, on est dans le sens de l'Histoire de toute manière. Donc globalement, vous voyez que notre vision sur les axes est quand même assez partagée hormis, je dirais, le bémol que nous mettons sur la question des quartiers.

Par contre, là où j'ai un véritable regret, et c'est peut-être l'occasion de retravailler un peu plus collectivement à cet exercice, c'est sur le côté opérationnel du schéma et sur les fiches actions. Ces fiches actions développent 57 actions. Je ne sais pas qui va suivre les 57 actions d'ores et déjà, mais c'est quand même un sacré travail. Je ne sais pas de combien de personnes est composée l'armée qui doit suivre ce schéma. Mais 57 actions à suivre, c'est quand même quelque chose qui me paraît particulièrement énorme. D'autant plus que si l'on prend certaines actions, ça reste quand même relativement vague. Si je prends par exemple la fiche 2, quand il y a marqué « organiser des rencontres et échanges » ... bon... Sur la fiche 3 : « impulser une réflexion collective » ... Fiche 5 : « mettre en place un programme d'animation » ... Fiche 5 : « coordonner les politiques de communication » ... Fiche 12 : « organiser et animer une instance de coordination » ... Bon, vous voyez ce que je veux dire, on n'est pas véritablement dans quelque chose d'opérationnel et dans quelque chose dont nous pouvons suivre au quotidien les évolutions, et monitorer.

Je dirais, quelque part, le plan est bon, mais sur les développements, je pense qu'il faudrait qu'on remette ça en devoirs de vacances. Et qu'on essaye peut-être d'avoir moins d'objectifs quantitatifs, parce que 57, c'est énorme. Je pense que si on se fixait des objectifs quantitatifs moindres, chiffrés, parce que là aussi, c'est la problématique, c'est que sur de très nombreuses lignes, il n'y a aucun budget qui est mentionné. Donc, à l'arrivée, on se retrouve avec un document qui est ambitieux, qui, je pense, va dans le bon sens en termes d'objectifs, hormis le bémol que nous avons signalé, mais qui n'est pas du tout opérationnel selon nous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Bergé. S'il n'y a pas d'autres questions, Madame Durruty, si vous voulez bien répondre.

Mme DURRUTY : Oui. Alors mes chers collègues, je vais essayer de faire une réponse globale suite aux deux interventions. La première, c'est finalement me satisfaire de ce que vous aviez l'un et l'autre plébiscité, le travail qui a été fait depuis notamment 2014 sur le commerce, travail qui est dû bien évidemment à l'action, à la mise en œuvre opérationnelle faite par l'Office de commerce et les huit associations de commerçants. Parce que Mathieu Bergé a évoqué tout à l'heure la question de la gouvernance, je rappelle quand même qu'en 2014, il y avait deux associations de commerçants et aujourd'hui, il y en a huit. C'est bien aussi la preuve que ce maillage des quartiers territorial que vous appelez, il a été mené. Il y a des associations d'ailleurs très actives à Saint-Esprit, au Petit Bayonne notamment. Et ce maillage,

effectivement, il évolue en permanence en fonction des besoins évoqués et sollicités par les commerçants.

Je ne voudrais pas trop m'attarder sur ce qu'a été ce schéma directeur 2014-2020, mais force est de constater que les chiffres et les résultats sont là. Le meilleur chiffre que je puisse exprimer ce soir, c'est le taux de vacance. Le taux de vacance du cœur commerçant au 1er janvier 2021 est à 3,7 %, ce qui est le chiffre le plus bas que nous ayons connu sur toute la période que j'évoquais depuis 2014, et surtout qui nous positionne très, très en deçà, donc de façon beaucoup plus forte en termes d'occupation commerciale, que la plupart des villes de notre taille. Puisque rappelons que sur des villes de notre taille, nous sommes plutôt sur des chiffres de 15 ou 20 %.

Un autre chiffre, Mathieu Bergé, qu'il faut entendre, c'est que si nous n'avions pas agi sur les quartiers, l'occupation commerciale sur un quartier comme Saint-Esprit, puisque vous y habitez, ne serait pas celle qu'elle est aujourd'hui. Nous n'avons plus aujourd'hui quasiment de locaux commerciaux vacants à Saint-Esprit, sincèrement, qui soient en tout cas... non, non... ou derrière lesquels il n'y ait pas une installation prévue, parce qu'il y a aussi une dynamique permanente et des installations permanentes.

Aujourd'hui, le taux de vacance sur les deux quartiers que sont Saint-Esprit et le Petit Bayonne est passé d'environ 17 à 18 % en 2014 à moins de 10 % aujourd'hui. C'est bien le signe que nous avons travaillé, pas uniquement sur le cœur commerçant, mais bien sur l'ensemble de la ville, c'est certain.

Après, la question du diagnostic que vous avez fait, Madame Capdevielle, sur certaines typologies de commerces qui mériteraient d'être renforcées à Bayonne, ce diagnostic était pointé dès le schéma directeur 2014. Nous l'avons conforté bien sûr dans ce schéma directeur là en apportant, notamment sur certains segments qui sont ceux de la décoration de la maison, une offre qui aujourd'hui commence à être significative, alors qu'elle était de zéro en 2014. C'est bien là aussi que certains segments ont trouvé réponse.

Et Madame Capdevielle, je m'amuse un peu de relire là à l'instant le message, le post Facebook que vous avez posté, et qui met en avant — et je le dirai publiquement — un des commerces qui est Une Maison en Ville, qui s'est installé probablement rue de Luc, permettant d'avoir un espace, une surface commerciale importante aussi. Parce qu'il y a aussi cette difficulté ou ce besoin de trouver la surface commerciale en adéquation avec le besoin d'activité, et ce n'est pas moi qui l'ai dit et qui l'ai écrit, c'est Colette Capdevielle : « une boutique qui regorge de pépites, idées cadeaux, etc. Vive les commerces atypiques si créatifs de centre-ville. » Donc oui, à Bayonne, il y a aujourd'hui une offre totalement atypique, cette différenciation qui est le cœur de notre positionnement du commerce. Je pourrais vous citer, et nous pourrions ensemble citer — parce que vous consommez aussi dans nos commerces — des dizaines d'exemples de ce que cette différenciation a amené.

Alors oui, il reste des segments d'activité sur lesquels nous sommes un peu plus faibles. C'est vrai. La mercerie, vous en avez parlé, c'est vrai. Aujourd'hui, nous avons des porteuses de projets qui cherchent 100 mètres carrés. Si vous avez la solution, Madame Capdevielle, vous êtes la bienvenue pour venir nous l'apporter, parce qu'il y a aussi cette difficulté en permanence qui est celle que nous essayons de résoudre au quotidien avec Sylvie Meyzenc

avec l'Office de commerce, d'essayer de trouver le local correspondant tout simplement aux besoins et à l'attente du commerçant. C'est le cas aussi des drogueries. Pour ces activités-là, il faut des espaces commerciaux importants. Et pour le moment, tant que les opérations de PNRQAD ne sont pas terminées — parce qu'elles seront aussi pour nous l'occasion de développer à nouveau des surfaces commerciales plus généreuses — tout simplement, pour le moment, nous avons quelques porteurs d'activité et même un nombre important qui sont en attente, mais qui, au fur et à mesure... Vous le voyez bien, une enseigne ferme et elle est immédiatement remplacée par une autre. Je crois que sans cette attractivité-là, nous n'aurons pas un taux de vacance de 3,7 %.

Ce rééquilibrage entre les quartiers, c'est aussi notre quotidien, je vous le dis. J'ai actuellement au moins une dizaine de porteurs de projets pour Saint-Esprit, Mathieu Bergé, qui cherchent des locaux à Saint-Esprit. Et nous ne sommes pas en capacité à donner des réponses. Gageons que, dans l'avenir, ces gens puissent trouver réponse, parce que bien évidemment nous serions ravis de les accueillir.

Après, quand Madame Capdevielle évoque le fait que finalement, ce schéma directeur est un peu classique, c'est un schéma directeur. Un schéma directeur, ce sont des objectifs. Il y a quatre axes. Cela ne veut pas dire pour autant que le 1 est prioritaire par rapport au 2 ou par rapport au 3 ou par rapport au 4. Bien évidemment, ils vont être travaillés tous en même temps. Avec, Mathieu Bergé, il faut préciser qu'il y a 15 fiches projets et c'est la méthode que nous avons décidée, pour ce schéma, de retenir. En l'occurrence travailler en mode projet et ensuite de décliner pour chaque projet des fiches actions, d'où les 57 fiches actions que vous avez pu développer. C'est là où je dois vous apporter une clarification et peut-être un éclairage que vous n'avez pas eu. Les fiches actions aujourd'hui ne sont pas rédigées. Elles seront rédigées une par une lors de la mise en œuvre opérationnelle des actions, lorsqu'elles seront mises en œuvre. Et vous l'avez vu, parce que ce travail-là aussi a bien évidemment été fait. Il y a à chaque fois un pilote, des partenaires. Donc ce n'est pas, bien sûr, en fonction des sujets, la même personne ou la même direction. Ce sera ou l'Office de commerce ou la Ville ou les consulaires pourquoi pas, qui porteront la mise en place opérationnelle de tel ou tel projet. C'est comme ça que ce que ce schéma est fait.

Et donc, moi, ce que je voudrais simplement vous dire et surtout, c'est que vous avez dans vos propos, louer l'engagement des commerçants. Bien évidemment, je ne peux que m'associer. Vous le savez, nous travaillons quotidiennement et en permanence pour essayer de trouver les bonnes solutions et finalement d'être toujours dans l'anticipation parce que je crois que c'est la force qui est la nôtre aujourd'hui. Reste que la force de ce document que nous vous proposons de voter ce soir, c'est surtout que nous n'avons pas fait appel à un cabinet extérieur, vous le savez, nous vous l'avons précisé en commission, mais c'est bien le travail des commerçants, avec des réunions en nombre qui se sont déroulées, avec des commerçants qui n'avaient jamais fait cette démarche. Parce qu'il s'agit ni plus, ni moins d'une démarche marketing appliquée au commerce à Bayonne. Beaucoup n'avaient jamais fait cette démarche. Donc il a fallu que chacun prenne la dimension des enjeux auxquels il devait répondre.

Franchement, je crois que c'est leur faire offense que de considérer, comme vous avez pu le dire, que ce document manque d'ambition. Parce que dire qu'il manque d'ambition, c'est dire

que les commerçants manquent d'ambition et c'est surtout ce qui n'est pas le cas à Bayonne. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Durruty. Oui, un mot rapide Monsieur Bergé et nous passons au vote.

M. BERGÉ : Extrêmement rapide. Tout d'abord, remercier Madame Durruty pour ses réponses, et je veux dire la qualité globale de l'échange que nous avons eu sur ce dossier. Juste lui dire que quand – et je pense que c'était la même chose avec Madame Capdevielle – quand on évoque le commerce dans les quartiers, maintenant, on va au-delà, j'allais dire, de Saint-Esprit et du Petit Bayonne, puisque Saint-Esprit et le Petit Bayonne sont devenus l'hypercentre. Notre ville a grandi. Il y a une pression démographique qu'on subit et qui nous découvre de nouveaux enjeux à chaque fois. Mais maintenant, la conscience, c'est quand même l'hypercentre qui s'est élargi à ces deux quartiers-là. Quand on parle de commerces dans les quartiers, pour nous maintenant, on doit aller dans les quartiers plus périphériques à ces trois quartiers historiques de notre commune. C'est sur cet aspect-là que peut-être il y a quelque chose à faire en complément, parce que Saint-Esprit et Petit Bayonne, pour nous aujourd'hui, c'est l'hypercentre.

Mme DURRUTY : C'est aussi bien évidemment le sens de notre réflexion et vous le savez. Reste que là aussi on ne peut pas décréter qu'on va installer un commerce à un endroit. Et puis on a des exemples, malheureusement, d'expériences qui n'ont pas marché. En revanche, si je regarde les choses plus positives, le Polo Beyris, on a des commerces qui ont su aujourd'hui trouver leur place avec des gens qui — je pense notamment à la petite supérette — des gens qui se sont installés durablement. Bien évidemment, on va continuer. L'exemple du marché le mercredi après-midi, c'est quand même... pardon, au Séqué, c'est quand même aussi un bon exemple qu'il y a des choses qui se mettent en place.

Mais reste qu'il faut aussi, à un moment donné, que ces installations de commerces puissent trouver un sens et aussi un équilibre économique, et c'est ce qui va se faire petit à petit, c'est certain. Maintenant, on n'impose pas les choses. Je crois que notre rôle, c'est de les accompagner comme nous le faisons aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce...

M. LACASSAGNE : Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur Lacassagne.

M. LE MAIRE : Juste une toute petite intervention en deux phrases pour vous indiquer que ce sujet des commerces dans les quartiers est pour nous une question que nous nous posons, notamment à travers le PLUi. Et je salue ici tout le travail avec mes collègues que nous avons engagé dans ce travail du PLUi, et le travail que l'on réalise également avec Sylvie Durruty puisqu'effectivement on est sur la notion de « la ville du quart d'heure ». C'est aussi l'idée que l'on puisse trouver près de chez soi tout ce qui est essentiel à la vie de tous les jours, que ce soit notamment pour ses courses ou pour se soigner, et proche à la fois des transports en commun et des voies douces. C'est tout le travail que nous sommes en train de réaliser pour donner un certain nombre de fonctionnalités sur certains quartiers. Parce qu'il faut aussi

pouvoir développer et décentraliser. La difficulté, comme l'a dit Sylvie Durruty, le commerce ne se décrète pas. Donc il faut aussi de l'accompagnement. Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci à Monsieur Lacassagne. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Je sais que vous vous êtes prononcés là-dessus, mais y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Le groupe de Monsieur... et Mixel Esteban aussi, c'est clair. Vous vous abstenez aussi dans votre groupe, Monsieur Etcheto ? Et la majorité vote pour. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat).

CULTURE ET PATRIMOINE

6. Don de l'œuvre monumentale « Egun on Baiona » de Nestor Basterretxea à la Ville de Bayonne, et transmission des droits attachés

M. LE MAIRE : On va poursuivre avec le rapport qui suit et que j'ai le plaisir de présenter, qui est le rapport n° 6 qui concerne le don de l'œuvre monumentale « Egun on Baiona » de Nestor Basterretxea à la Ville de Bayonne, et la transmission des droits attachés. Cette délibération concerne donc la fixation des modalités de ce don que le sculpteur bien connu Nestor Basterretxea a décidé d'effectuer de son vivant à la Ville de Bayonne.

Ce n'est pas une affaire ou une histoire tout à fait banale que l'histoire de cette sculpture. Nestor Basterretxea, je pense que beaucoup d'entre vous le connaissent au moins de nom, sans doute peut-être, pour certains d'entre vous, pour avoir participé ou avoir assisté à l'exposition, à la double exposition que nous avons commencée à Bayonne. C'était en 2010, à la fois au Carré Bonnat, mais aussi au Musée Basque. À cette occasion-là, Nestor Basterretxea a présenté un ensemble d'œuvres qui s'inscrivent dans ce qu'il a appelé « la série cosmogonie basque », la « cosmogonie basque ». Il s'agissait de différentes sculptures traitées, taillées dans le chêne, qui transcendent la mythologie basque.

Sans doute aussi vous vous souvenez qu'en cette année 2010, nous avons eu un succès important pour cette exposition, qu'un ouvrage avait été édité à cette occasion, encore une fois, du vivant de cet artiste. Artiste qui a vécu d'abord en Biscaye, qui est né en 1924, avant de connaître l'exil comme beaucoup d'autres personnes en Espagne. Il se retrouvera donc en France, notamment à Saint-Jean-de-Luz avec sa famille en 1936. C'est de là qu'il embarquera ensuite en 1942 vers l'Argentine où il va commencer une carrière exceptionnelle déjà, d'abord de dessinateur publicitaire, puis de peintre et enfin de sculpteur.

Il était passionné par l'architecture. Du reste, de ce qu'il a pu nous dire, pour l'avoir rencontré à plusieurs reprises, et ici à Bayonne et aussi à son domicile, puisqu'il vivait à Fontarrabie, quand il revint en Espagne en 1952, il est devenu très rapidement l'un des plus grands sculpteurs de son époque. Il participera à la constitution de ce qu'on appelle le groupe Gaur, avec des noms aussi illustres qu'Oteiza, Chillida, Mendiburu, Ruiz Balardi, Zumeta, Sistiaga. Autant de personnes d'ailleurs, artistes, que nous avons eu l'honneur de recevoir à Bayonne,

que ce soit au Musée Basque ou aussi — et Yves Ugalde s'en souviendra en particulier — au DIDAM, pour ce qui concerne en particulier Sistiaga. Il fit donc partie de ce groupe qui avait été fondé à 1966, et est devenu un des plus grands sculpteurs de son époque.

Chacun peut-être d'entre vous a eu l'occasion de voir aussi sa carrière cinématographique, puisqu'il a également participé à divers courts métrages et même un long-métrage, *Ama Lur*, qu'on a eu l'occasion de voir à l'Atalante il y a déjà quelques années. C'est un film qui avait été produit en 1965.

Avant son décès, donc c'était en 2014, quelques années après l'exposition qu'on avait faite ici et pour laquelle il avait une reconnaissance très profonde vis-à-vis de la Ville de Bayonne, car cet hommage qui lui a été fait pour la présentation de cette exposition sur la cosmogonie basque, il n'avait pas pu la faire dans des meilleures conditions en Espagne. Depuis lors, évidemment, les choses ont été réparées. Donc en 2014, et c'était avant son décès, il décide de faire don d'une œuvre à la Ville de Bayonne. Je le rencontre à cette période. Et il voulait être inspiré — je rappelle son appétence pour l'architecture — il voulait être inspiré sur ce qu'était l'histoire urbaine de cette ville. Le voilà donc, si j'ose dire, nourri d'un certain nombre d'ouvrages que nous avons. Le Directeur du Musée Basque de l'époque, Raphaël Zulaika, nous a d'ailleurs beaucoup aidés, car il connaissait l'artiste particulièrement bien, pour lui fournir tous ces éléments qui lui étaient nécessaires.

Et il a réalisé une œuvre qu'il a voulu appeler « Egun on Baiona ». C'est une sculpture monumentale, sept mètres de large, trois mètres de haut, qu'il a pensée bien sûr comme une œuvre monumentale, mais qu'il souhaitait avant tout traduire l'histoire urbaine de cette ville, au travers de ses fortifications d'une part, mais au travers aussi de l'architecture en lanières du centre historique. C'est ce qui a inspiré l'auteur. Au moment où je vous parle, une exposition se tient à Vitoria-Gasteiz pour ce grand sculpteur. Et la maquette, qu'il a réalisée à l'époque de cette œuvre, que j'ai gardée dans mon bureau depuis 2010, est actuellement exposée dans ce lieu à Vitoria-Gasteiz, avec du reste quatre esquisses d'études de préparation de l'œuvre que je ne connaissais pas et que j'ai découvert au travers d'une photo que David Tollis a envoyée, et qui nous permet de voir ce qu'a été le cheminement de la réflexion de cet artiste.

Vous aurez l'occasion, bien sûr, de voir tout cela vous-même, je veux parler de ces esquisses. Mais quant à l'œuvre monumentale, elle est constituée bien sûr en acier Corten, c'est une sculpture qui est peinte — parce qu'elle est déjà terminée — en blanc, car telle était la volonté de l'artiste qui, dans son testament d'artiste, avait indiqué très précisément, non pas précisément le lieu où cette sculpture se trouverait, vous avez deviné qu'elle se trouverait derrière l'Hôtel de Ville, sur cette plate-forme que nous avons constituée par des travaux de maçonnerie, et que c'est là, donc entre l'Adour et l'Hôtel de Ville que cette sculpture va se trouver. Un peu comme d'ailleurs Chillida a produit une sculpture de la même envergure devant la mairie de Bilbao, et entre le fleuve aussi et la mairie.

Ces cinq plaques d'acier blancs sont unies entre elles de façon que s'y combinent des espaces convergents, les remparts. Il y a aussi des voies de communication entre ces différents éléments de structure, un peu comme ces rues étroites du centre-ville que nous connaissons dans notre ville. Ainsi, on pourra, les enfants certainement plus que nous encore, se mouvoir entre les éléments de cette sculpture tout à fait originale. Les formes blanches qui sont soit

rectilignes, mais aussi curvilignes – donc des courbes, mais aussi des lignes droites — pour rappeler ce qu'est notre ville aussi, faite de lignes droites, mais aussi de courbes.

La construction — je termine — de l'œuvre et son installation sont à la charge de la Ville. Je viens de vous dire qu'il en avait fait don à la Ville. Bien sûr, c'est le don des droits moraux qu'il avait effectués de son vivant en présence de ses enfants, et ses enfants qui ne sont pas revenus, évidemment, sur les volontés de leur père. On a confié à une entreprise spécialisée le soin de fondre cette œuvre. Et bien évidemment, nous en arrivons aujourd'hui au chiffre de ce que représente le coût de cette œuvre et uniquement pour les éléments matériels : 126 250 euros. C'est ce que vous avez dans le rapport qui vous a été présenté. Nous sommes ici en hors taxes. Ceci concerne la fabrication.

Et cette dépense a préalablement fait l'objet d'une démarche active de mécénat via Bayonne Pays Basque Cultures. Vous savez, c'est ce fonds de dotation que nous avons créé ensemble, de la Ville de Bayonne, et qui permet effectivement de rechercher le mécénat auprès d'un certain nombre de personnes. Un travail a déjà été réalisé pour le financement de l'œuvre, en grande partie, voire en totalité, par un certain nombre de mécènes qui ont manifesté leur intérêt sur ce sujet.

Donc, ce don comporte, vous l'avez bien compris, la transmission de l'ensemble des droits attachés à l'œuvre au bénéfice de la Ville de Bayonne. C'est l'objet de cette délibération, à savoir tant la responsabilité de la mise en œuvre, du respect des droits moraux de l'artiste, je veux parler du droit au respect de l'œuvre, y compris du choix des couleurs. Il y a beaucoup de choses qui sont très précises, y compris de l'éclairage de l'œuvre, qui nous ont été léguées par l'artiste.

Et donc je conclus, pour formaliser cette transmission, une convention doit intervenir entre la Ville de Bayonne et les ayants droits de l'artiste. Il est donc demandé à notre conseil municipal d'approuver les modalités de ce don telles que détaillées ci-avant et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir. Je voudrais demander à Yves Ugalde au titre de ses responsabilités évidemment d'adjoint à la culture, de dire quelques mots, puisqu'il a suivi ce dossier également de très près.

M. UGALDE : Monsieur le Maire, je serai très bref parce que vous avez été très complet, y compris d'ailleurs sur la contextualisation concernant cette œuvre. Je voudrais simplement ajouter deux éléments qui me semblent, pour le coup, un peu complémentaires. Le premier, c'est qu'il ne s'agissait pas de disposer cette œuvre dans n'importe quel site de la ville. Il va sans dire que compte tenu de la dimension internationale de l'artiste, de l'idée qu'il se faisait précisément de cette ville pour laquelle il avait des coups de cœur incontournables, il m'en a aussi beaucoup parlé, il a écrit des choses sur Bayonne qui en particulier fait partie de la page la plus noire, si je puis dire, de son exil. Mais il y a aussi trouvé des forces de poursuivre le chemin, en particulier des forces vives, des forces humaines à travers des amis qui sont restés d'ailleurs des amis jusqu'au bout de son existence, et cela fait partie de l'idée qu'il se faisait de cette ville. Donc, on se sentait moralement obligés. On ne pouvait pas aller au-devant de n'importe quel site pour une œuvre de cette dimension, de cette portée.

Et puis, il y a un deuxième élément qui nous obligeait, c'est que la force de l'œuvre de Basterretxea c'est toujours de converser avec des éléments naturels, parce qu'il y a beaucoup

travaillé comme l'a indiqué Monsieur le Maire, y compris sur les jeux de lumière. Autant dire qu'il s'agissait, avec les services, de travailler à l'optimisation du concept que pouvait défendre l'artiste et de la réponse que la lumière peut doter à l'ensemble des panneaux qu'il a mis en place.

Dernier élément de jeu avec la nature, il y a bien sûr aussi le contact qu'il a avec l'Adour et plus encore la confluence de l'Adour et de la Nive, cette rivière basse qui est ce fleuve gascon. Il y voyait déjà un symbole d'ouverture. Il l'a d'ailleurs écrit en accompagnant le concept de son œuvre. Il y avait tous ces éléments-là qui devaient se retrouver dans l'idée que l'on pouvait se faire d'un site qui soit à la hauteur de l'œuvre. Et je crois que là, vraiment, on est arrivé à trouver une vraie réponse à la hauteur, si je puis dire, de la dimension artistique que réclamait Basterretxea. J'en veux pour preuve l'enthousiasme avec lequel ses ayants droits, en particulier, vont nous retrouver pour la mise en place de l'œuvre. Ils le font avec beaucoup de plaisir et même pour les citer aussi, « honorés » qu'ils sont de voir, je dirais, la qualité du site qui a pu être choisi. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on n'a pas fait le choix de la coulisse à côté d'un théâtre tel que le nôtre. On a fait le choix de l'ouverture, de la grande lumière et cela fait aussi bien sûr partie de l'hommage que l'on devait rendre à l'artiste.

Voilà tout ce qui fait qu'à mon avis, on a là une action bien aboutie autour d'une œuvre qui ne méritait pas l'improvisation.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Ugalde. S'il n'y a pas de questions sur ce rapport n° 6 je vous propose donc de le mettre aux voix. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous remercie pour cette unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Je vous propose maintenant de procéder aux deux rapports que nous avons laissés de côté tout à l'heure, de faire une suspension de séance. Ceci m'est nécessaire pour consulter ma majorité, pour tenter d'aller dans le sens que vous avez proposé Monsieur Etcheto. Mais encore faut-il que l'on puisse se mettre d'accord, puisque j'avais des noms qui étaient prévus et bien évidemment, il faut que je consulte ma majorité. On va dire dix petites minutes de suspension de séance et on reprend la séance dans dix minutes. Par contre, c'est nous, la majorité, qui se déplace dans le grand salon.

Mme BISAUTA : Monsieur le Maire, je ne sais pas où est le problème, mais effectivement, la Ville de Paris avait eu une amende pour avoir mis en place un exécutif où il y avait une femme de plus que d'hommes. Mais depuis, la loi a modifié ça parce qu'on admettait qu'il puisse y avoir plus d'hommes que de femmes, mais l'inverse s'avérait compliqué. Et il y a eu une modification de la loi il n'y a pas très longtemps, de façon que même si, dans une instance, il y a plus de femmes que d'hommes, ça ne pose pas de problème. Je ne sais pas si c'est là qu'il y a le souci.

M. LE MAIRE : Mais à mon avis, il y a une solution. On va se réunir en réunion de la majorité, s'il vous plaît. On va laisser l'opposition en place.

(Suspension de séance de 10 minutes à 18 h 40)

M. LE MAIRE : Écoutez, je suis désolé de cette suspension, mais elle était nécessaire parce que j'ai pu avoir une information de Monsieur Esteban qui m'indique qu'il se retirait de la candidature sur Bacheforès. La question ne se pose plus et donc c'est Madame Liousse qui est parmi les titulaires.

Je n'ai pas de suppléant parce qu'il aurait pu se proposer comme suppléant, mais je ne pense pas qu'il veuille. Vous le proposez comme suppléant ? Ah, vous ! *(Rires)* Très bien. On va y arriver. Donc je résume, pour que les choses soient parfaitement claires pour nous, parce qu'on ne va pas devoir voter finalement, et c'est encore mieux. C'est que, donc je reprends dans cette délibération ordre du jour n° 3 pour Canopia, il y a Lionel Sevilla et Françoise Brau-Boirie. En suppléants, il y a Serge Arcouet et Philippe Daubisse. Pour le site de Bacheforès, il y a donc François Pauly — il y était déjà — Madame Liousse et en suppléant, il y a Déborah Loupien-Suares qui était déjà là, et Jean-Marc Abadie. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Il n'y en a pas. Voté à l'unanimité. C'est magnifique.

M. LE MAIRE : Le rapport qui suit concernait les conseils de quartier. Et donc là, je vous ai indiqué que nous avons en conseil de quartier, « à l'ouest de la Nive », pour pouvoir satisfaire votre demande, on switche Marie-Noëlle Larré par Loïc Corrégé. Elle a accepté. C'était l'objet de notre suspension de séance. Donc ça permet de régler cette question, parce qu'à la parité... Qu'est-ce que vous avez dit ? Excusez-moi, bon, allez.

En ce qui concerne le conseil de quartier « sur les hauteurs de Bayonne », Jennifer Mothes, ça ne bouge pas. Le conseil de quartier « les rives droites de l'Adour », Marie-Anne Delobel, conseil de quartier « entre Nive et Adour », Philippe Daubisse.

Donc on est d'accord là-dessus. On peut passer au vote ?

M. ABADIE : Je suis désolé. Vous avez inclus les représentants des oppositions ?

M. LE MAIRE : Il faut redonner les noms ? Alors vous voulez confirmer, Monsieur Etcheto ?

M. ETCHETO : Ce sont les noms qu'on a donnés tout à l'heure. Sur Nord de Bayonne, Cathy Liousse, sur Rive d'Adour, Juliette Brocard, entre Nive et Adour, Sophie Herrera et donc Ouest de Bayonne, Florence Dupreuilh.

M. LE MAIRE : Et on y est. La parité est respectée. Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention ? Il n'y a pas de vote contre ? Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

7. Convention de partenariat entre les Villes de Bayonne, Anglet, Biarritz et la Compagnie Illicite Bayonne

M. LE MAIRE : Nous en arrivons au rapport n° 7 qui est présenté par Yves Ugalde.

M. UGALDE : Oui Monsieur le Maire, il s'agit de la convention de partenariat entre les villes de Bayonne, Anglet, Biarritz et la Compagnie Illicite Bayonne. Depuis cinq ans, la Compagnie Illicite Bayonne développe un projet artistique et culturel ambitieux, fondé sur une écriture chorégraphique néoclassique. Afin de concrétiser ses ambitions, il est proposé, dans les

conditions définies par la note explicative de synthèse, de conclure un partenariat associant les villes de Bayonne, Anglet et Biarritz selon une logique de saison culturelle permettant à la Compagnie, outre le financement annuel attribué par la Ville de Bayonne de bénéficier d'une aide financière des deux autres villes. Il est en ce sens demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée au projet de rapport.

Je me permets, mes chers collègues, de vous indiquer que — parce que ce n'est pas si fréquent — que nous sommes arrivés avec un enthousiasme partagé à ce type de saisonnalité d'une proposition culturelle engageant les trois villes. Il y a beaucoup de domaines dans lesquels ce genre de démarche n'est pas forcément aisé ou naturel. Là, on n'a pas eu de difficulté, d'abord parce qu'à mon avis, le travail de la Compagnie Illicite Bayonne ne souffre pas de discussion dans les trois villes concernées. Ensuite, parce qu'il ne s'agit bien sûr pas d'aller au-devant d'une quelconque remise en cause, bien évidemment, du rayonnement de la grande compagnie Malandain à Biarritz. On n'est pas dans la même ambition culturelle puisqu'il s'agit d'une saison sur trois spectacles. J'insiste sur le mot « saison », c'est-à-dire que ce n'est pas le même spectacle qui voyage dans les trois villes. On n'aurait fait que la moitié de chemin, en quelque sorte. L'intérêt, c'est effectivement que les trois villes participent à la production de spectacles différents, concernant des demandes culturelles plus appropriées à ce que voulaient les trois villes en question. Voilà ce que je voulais ajouter à cette convention qui, je l'espère, fera date et pourra par ailleurs devenir, pourquoi pas, un exemple de comportement mutualisé autour d'autres productions artistiques. C'est tout le mal que l'on peut se souhaiter.

M. LE MAIRE : Et c'est très bien. Je mets aux voix la délibération. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Fixation des tarifs pour les ateliers du DIDAM, espace d'art contemporain

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous poursuivez par la fixation des tarifs pour le DIDAM.

M. UGALDE : La fixation de ces tarifs concernant le développement et le renouvellement de l'offre de médiation artistique, tout cela permet d'investir les différents domaines des arts plastiques en proposant de nouveaux ateliers animés par des artistes actuels culturels locaux. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire des ateliers proposés telle que détaillée en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions spécifiques à intervenir avec les partenaires intéressés.

Il y a derrière cela, bien sûr une vocation que l'on oublie trop souvent du DIDAM, c'est celle bien sûr de médiation culturelle. Des dizaines d'enfants par jour traversent ce lieu et vont au-devant d'œuvres qui leurs sont expliquées. Ils deviennent donc très vite et très jeunes dans leur vie, je dirais, de résidents aussi concernés par la culture de leur Ville. Ils deviennent intéressés. Ils s'approprient en quelque sorte le phénomène culturel, et les artistes locaux en sont heureux parce qu'ils sont au-delà de la création aussi des médiateurs de leurs propres œuvres. Il y a un vrai travail de médiation que je voulais saluer ici, au DIDAM, traversé par de très nombreux jeunes au quotidien en ce moment.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde toujours, rapport 9.

M. UGALDE : Pour le coup, il s'agit de la participation de divers mécènes au projet porté par la Ville de Bayonne à une très grande dimension, tout à l'heure nous faisons bien sûr allusion à ce phénomène. Mais il se reproduit fréquemment maintenant durant l'année, avec des sociétés locales souvent qui font le choix d'un partenariat sur un projet culturel, qui l'accompagnent, quelquefois d'ailleurs à travers aussi des mises à disposition de matériel ou des implications techniques sur le propre chantier d'une exposition, comme ce sera le cas à la place Boeswillwald dont nous allons inaugurer, vous le savez, la prochaine exposition samedi prochain, en l'occurrence sur les premières amours de nos anciens.

Par le biais du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures, la Ville de Bayonne a la possibilité de voir certains de ses projets ou ceux de ses partenaires financés grâce à des mécènes dont la liste figure dans la note explicative de synthèse. Les dons qui concernent des projets directement portés par la Ville de Bayonne faisant l'objet d'une convention tripartite liant le mécène, le fonds de dotation et la Ville de Bayonne, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les diverses conventions de mécénat représentant un apport total en numéraire et en nature de 20 204 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Acquisitions en faveur des collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne

M. LE MAIRE : Madame Martin-Dolhagaray vous présentez le rapport n° 10.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Monsieur le Maire, chère et chers collègues. Il s'agit des acquisitions en faveur des collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. Sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document visant à acquérir une planche de skate particulièrement originale au prix de 530,88 euros, ainsi qu'un buffet néo basque de la période Art Déco au prix de 8 000 euros. Ces pièces viendront enrichir les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Je vais aller très vite, mais je ne résiste quand même pas au plaisir de vous parler de cette planche de skate, parce qu'elle peut vous sembler un peu anecdotique, mais pas du tout, Madame Capdevielle. C'est simplement dans le but en particulier de travailler à une exposition que nous envisageons dans deux ans sur ce que le Pays Basque est aussi

capable de produire dans ce qu'il peut avoir de plus moderne, de plus actuel. Et le surf fait partie bien évidemment aussi des dimensions dans lesquelles le Pays Basque aujourd'hui s'inscrit, y compris universellement. Donc indépendamment de l'aspect un peu anecdotique que peut avoir la délibération, je vais vous dire que derrière il y a l'intention de démontrer aussi au Musée Basque que le Musée Basque est aussi à l'écoute de ce qu'est le Pays Basque d'aujourd'hui. Je peux vous dire que cette planche de skate va beaucoup faire parler d'elle. Elle est surmontée de cornes en particulier. Je ne vous en dis pas plus.

... Pas encore, mais je m'y prépare, mais je n'ai rien contre un tandem, Colette.

M. LE MAIRE : Ecoutez, on vous observera. Je mets aux voix la délibération. Évidemment, pas d'abstention ni de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Mise à disposition temporaire de locaux pour une exposition produite par la Compagnie « Lézards qui bougent »

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous poursuivez avec une mise à disposition temporaire de locaux pour les « Lézards qui bougent ».

M. UGALDE : J'y faisais allusion. Il y a trois délibérations à peine pour permettre la présentation d'une exposition produite par la compagnie les « Lézards qui bougent. » Il est proposé, selon les précisions apportées en note explicative de synthèse, de mettre à disposition de manière temporaire et à titre gratuit les locaux de l'espace Montaut place Boeswillwald. Il est en ce sens demandé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Je suis beaucoup plus sérieux que sur le sujet précédent en vous disant que cette exposition est très sensible parce qu'elle va au-devant de témoignages des premiers amours de nos anciens. Et j'ai pu lire des textes très touchants sur ce qu'ils ont été capables de produire en allant chercher au plus profond de leur mémoire et de leurs émotions. Je vous invite donc à aller à la découverte de cette exposition qui bénéficie aussi d'une très belle scénographie.

M. LE MAIRE : Madame Capdevielle parle des photos qui ont été produites dans le cadre de ce travail. Je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Actualisation de la grille tarifaire pour la saison 2021-2022 des « Dimanches en musique »

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde vous poursuivez par une actualisation des grilles tarifaires.

M. UGALDE : Cette délibération est très technique, mais elle a son intérêt parce qu'elle dit l'effort que la Ville de Bayonne continue à faire pour que ces spectacles soient les plus accessibles possibles. En lien avec la finalisation de la programmation culturelle définitive de la saison 2021-2022, dont je vous rappelle qu'elle fait l'objet d'une consultation de publics très différents, qui sont souvent oubliés par les sensibilités du temps sur le plan théâtral, sur le plan chorégraphique. Il y a des publics à Bayonne qui sont aujourd'hui demandeurs de musique

légère, d'art lyrique, de chœurs, et il faut aussi penser à ces publics-là. La preuve, c'est que le théâtre se remplit pour ces Dimanches en musique dans les conditions tarifaires que je vous demande donc d'approuver et tel que détaillées dans la note explicative de synthèse.

Je rappelle à cet égard que nous allons jusqu'à bien sûr aller chercher les personnes les plus empêchées de façon à leur permettre l'accès, certes tarifaire, mais aussi physique, à tous ces spectacles.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Restauration de la synagogue de Bayonne — Subvention d'équipement à l'Association Cultuelle Israélite pour la 3^e tranche de travaux — Avenant à la convention attributive de financement

M. LE MAIRE : Madame Castel, on en vient à vous avec un dossier concernant la restauration de la synagogue de Bayonne. C'est un avenant à une convention attributive de financement.

Mme CASTEL : Effectivement, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la troisième tranche des travaux de restauration de la synagogue de Bayonne, le conseil municipal a approuvé par délibération du 11 avril 2019 l'attribution d'une subvention d'équipement de 142 500 euros au profit de l'Association Cultuelle Israélite Bayonne-Biarritz. Depuis, cette dernière a été amenée à engager des travaux supplémentaires de réfection du presbytère, portant ainsi le montant total des travaux à 642 000 euros TTC, avec modification du calendrier d'exécution. Selon les éléments apportés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire de 50 000 euros à l'Association Cultuelle Israélite Bayonne-Biarritz pour la troisième tranche de travaux de restauration de la synagogue de Bayonne, ainsi que la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2022, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir à la convention du 15 avril 2019.

Si vous me permettez Monsieur le Maire, l'Association Cultuelle Israélite me prie de bien vouloir vous informer d'un très beau concert qui aura lieu le 27 novembre à 19 h 30 avec deux artistes pianistes violoncellistes remarquables, Aurèle Marthan et Edgar Moreau. Pourquoi je tiens à signaler ce concert ? Parce que toutes les recettes de ce concert seront affectées justement à la nouvelle phase de travaux de la synagogue.

Mme LOUPIEN-SUARES : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je ne prendrai bien sûr pas part au vote.

M. LE MAIRE : Merci. Je l'avais bien noté, effectivement. Merci Madame Loupien-Suares. C'est normal. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. En dehors de cette non-participation au vote de Deborah Loupien-Suares, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Non-participation au vote : 1, Mme LOUPIEN-SUARES

14. Musée Bonnat-Helleu — Chantier des collections — Marchés publics pour la conservation-restauration des œuvres et leur transport — Révision du contenu de l'accord-cadre de transport d'œuvres et des seuils des marchés

M. LE MAIRE : Madame Castel toujours, rapport 14.

Mme CASTEL : Oui, alors là il s'agit du chantier des collections du musée Bonnat-Helleu, et cela concerne les marchés publics pour la conservation-restauration des œuvres et leur transport. Là, il s'agit de la révision du contenu de l'accord-cadre de transport d'œuvres et des seuils de marché. Par délibération du 12 février 2021, révisé le 3 juin 2021, le conseil municipal a approuvé le lancement des procédures de marché public liées au chantier des collections du musée Bonnat-Helleu, dont un accord-cadre concernant le conditionnement, le déplacement et le transport des œuvres intégrées dans le parcours permanent des collections du musée rénové. En raison de l'impossibilité de réaliser la restauration des œuvres selon les conditions initialement envisagées, il est nécessaire, selon les éléments apportés par la note explicative de synthèse, de modifier la nature des prestations correspondant seulement au lot 4, ainsi que de définir des montants maximums à plusieurs accords-cadres afin de se conformer aux termes du décret du 23 août 2021 repris à l'article R2162-4 du Code de la commande publique. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement des consultations afférentes et à prendre toute décision concernant ces contrats.

M. LE MAIRE : Voilà, c'est le chantier des collections. Je vais mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT URBAIN

15. Avis de la commune sur le projet de modification simplifiée n° 9 du Plan Local d'Urbanisme

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, vous présentez le rapport qui concerne l'avis que notre commune doit donner sur le projet de modification n° 9 du PLU.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), compétente en matière d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme, a engagé la procédure de modification simplifiée n° 9 du PLU de Bayonne. L'objet de cette modification est de reformuler, corriger, préciser ou de faire évoluer certaines règles permettant d'éviter toute difficulté d'interprétation, de faciliter l'instruction des droits du sol et la réalisation de certains projets. Suite à la concertation publique s'y rapportant et au regard des éléments exposés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de modification n° 9 du PLU avec prescription de restreindre la destination de commerce à l'activité de restauration de la zone UE accueillant des équipements sportifs.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, Madame Juliette Brocard, vous avez la parole.

Mme BROCARD : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce projet de modification du PLU reste technique et ne pose *a priori* pas de problème. Pour autant, deux points méritent d'être relevés. Il est, entre autres, proposé d'adapter le règlement du PLU afin de faciliter l'implantation des piscines privées. Très bien. Nombre de nos concitoyens seront sauvés. Nous favorisons ainsi dans notre ville à deux pas de l'océan, l'implantation de piscines dans les petits terrains. Chouette. Mais avouez quand même que quand on se veut à la pointe d'une politique environnementale, garants d'une politique volontariste en matière de lutte contre le réchauffement climatique et l'imperméabilisation des sols, cette mesure détonne. Vous l'aurez compris, nous ne partons pas à la chasse aux propriétaires de piscines, quoiqu'il faudra bien un jour aborder le bilan social et écologique de la multiplication de telles installations privées. Non, nous pointons là une certaine incohérence entre ce qu'on peut dire souvent à grands coups de com ou de leçon et ce qu'on fait finalement, un peu comme tout le monde.

Le deuxième point concerne la suppression de l'emplacement réservé sur la départementale 117, l'aménagement d'un carrefour à feux ayant été préféré à un rond-point. Là encore, rien de grave en soi, mais nous souhaitons en profiter pour aborder, à travers ce point, vos choix d'aménagement à venir de l'avenue Henri de Navarre, notamment au regard des choix que vous avez faits récemment sur l'avenue Louis de Foix, l'ex RN10, lors d'une réunion publique présentée aux habitants. Le choix d'aménager ces deux axes historiquement interurbains qui servent de lien entre les villes, c'est-à-dire des axes de transit, de les aménager comme des rues urbaines, l'objectif est à terme de faire disparaître ce trafic de passage pour laisser la place aux déplacements doux, aux aménagements piétons, donc réduire la pollution de l'air et donc améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Dit comme ça, tout va bien et ça peut paraître bien, mais la réalité est toute autre malheureusement.

Aujourd'hui, les automobilistes venus d'ailleurs, nos voisins des autres villes, ou tout simplement les Bayonnais des quartiers assez éloignés, n'ayant pas de rocade à emprunter puisqu'elle n'a jamais été réalisée, la solution c'est une autoroute qui est aujourd'hui payante et qui ne relie pas forcément tous les centres d'activité. Ces automobilistes se retrouvent coincés dans les bouchons sur ces axes. Quand il y en a trop ou qu'ils sont trop en retard, ils empruntent des itinéraires bis, le fameux « phénomène Waze », et donc passent à travers les quartiers. Résultats des courses : les bouchons s'étalent dans le temps et la pollution de l'air qui va avec, les transports en commun qui ne sont pas en site propre n'avancent pas, donc peinent à trouver de nouveaux usagers. Les rues adjacentes à ces axes se retrouvent colonisées par la circulation de transit et donc par la pollution sonore et la pollution de l'air qui va avec, sans parler des problèmes de sécurité des piétons qui sont ainsi déplacés sur les côtés.

Ce qui devait améliorer le cadre et la qualité de vie dans nos quartiers se révèle faire beaucoup plus de dégâts. Quand le remède devient plus dangereux que le mal, il faut peut-être revoir l'ordonnance. Ce n'est pas chose simple, j'en conviens. Mais cela doit en tout cas clairement nous questionner sur les choix à opérer et nous amener peut-être — ou en tout cas ce serait bien — à faire d'autres propositions et de prendre des solutions adaptées aux situations d'aujourd'hui et adaptables dans le temps en fonction de l'évolution programmée de ces usages. Je vous remercie. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres questions ? Interventions ? S'il n'y en a pas, Monsieur Lacassagne qui avait présenté ce rapport... Je compléterai si nécessaire sur les aspects des voies urbaines, à moins que vous y répondiez directement.

M. LACASSAGNE : Non, je vais vous laisser, Monsieur le Maire y répondre si vous le voulez bien. Non, je plaisante. Par rapport aux piscines, c'est une adaptation de règlement et par rapport à des implantations, les piscines sont possibles aujourd'hui. Demain, on verra en fonction du PLUi qu'on va écrire, il faut qu'on se mette d'accord avec l'ensemble des communes voisines. C'est une adaptation de règlement.

Concernant le carrefour, il faut savoir qu'il était prévu un giratoire, et c'est vrai que nous en revenons des giratoires qui étaient des dispositifs qui pouvaient résoudre tous les problèmes. Non, cela ne résout pas tous les problèmes. J'aurais pensé qu'on m'aurait parlé de l'avenue Henri de Navarre par rapport à la constitution de son tissu économique, parce que c'est un sujet sur lequel on travaille avec Sylvie Durruty en ce moment dans le cadre du PLUi. Et c'est vrai que par rapport à la circulation, on peut imaginer, mais c'est vrai que si on laisse — c'est la question du logement que vous mettez aussi en question — si on n'arrive pas à loger la population qui travaille ici, c'est-à-dire 60 % de la population qui travaille sur l'agglomération, et qu'elle est obligée de partir à l'extérieur de Bayonne pour se loger, c'est clair que l'on ne va faire qu'augmenter la circulation et les gaz d'échappement et donc les gaz à effet de serre. Voilà ce que je peux vous dire.

M. LE MAIRE : Merci. Quelques mots sur ce que vous avez indiqué qui part d'une problématique très sérieuse que vous dites, concernant effectivement le comportement des automobilistes. Le fait est que nous sommes à Bayonne dans une situation d'une rare complexité, pas tant au regard des constructions que nous avons déjà dans notre ville, mais au regard des constructions qui se sont faites en dehors de notre ville. Nous payons aujourd'hui le phénomène de l'étalement urbain qui s'est opéré — comme vous le suggérez dans votre propos — qui s'est opéré sous nos yeux dans le Sud des Landes et à l'intérieur du Pays Basque. Comme les emplois sont à Bayonne, 31 000 emplois, je le rappelle souvent, mais c'est un chiffre qui dit quelque chose, ramené à une population qui finalement n'est pas si importante que cela, parce que « 53 000 » ramené à « 31 000 », ce n'est finalement pas beaucoup. Donc on est en train de dire qu'il y a beaucoup de gens qui viennent ici et qui en repartent parce qu'ils n'ont pas pu tout simplement trouver à se loger ici, malgré tous les efforts que nous pouvons faire pour accueillir au maximum la population. Donc les voitures qui passent et vous dites que tout le monde ne prend pas la rocade, on a fait... Oui, je sais que certains d'entre vous avaient considéré que ce n'était pas une bonne idée, moi, je considère que ç'en est une bonne, puisque j'ai prôné cette idée et cet accord passé avec le concessionnaire d'autoroute pour faire en sorte, en effet, que les personnes qui prennent la rocade aient une réduction qui peut aller de 30 à 50 %, et ainsi ils peuvent venir engorger le centre-ville.

Vous avez plaidé en disant « les voitures sont ailleurs, ce n'est pas mieux, les gaz à effet de serre resteront toujours là. » Il n'y a pas que cela comme solution. Il y a quand même tout ce que l'on fait avec le transport en commun en site propre, ce que vous dites, Madame Brocard dans votre intervention, dont j'approuve une bonne partie de ce qui vient d'être dit, ce que j'ai entendu. Parce qu'en effet, il faut que la population finisse par prendre le transport en commun. Nous étions avec mes collègues — et d'ailleurs certains d'entre vous encore il y a

quelques jours — aux quartiers nord de Bayonne, sur la rue Maubec et où on explique à la population — qui d'ailleurs comprend bien — qu'il va falloir changer de logiciel et que sans doute qu'il y a beaucoup trop de voitures qui viennent du nord de Bayonne, je veux parler des Landes, ou qui viennent du sud, c'est-à-dire de la route de Cambo, voire même de l'est, c'est-à-dire de Mouguerre et de Briscous. Bien sûr, tant que nous n'aurons pas réglé cette question, nous n'aurons pas résolu le vrai problème de notre agglomération bayonnaise.

Maintenant, quand je vois les chiffres de fréquentation de nos transports en commun, que je les compare à ce qu'ils sont dans des agglomérations équivalentes, avant et après le COVID, je suis en train de me rendre compte que les décisions que nous avons prises... je veux parler du Tram'Bus ligne 1 et ligne 2, la ligne 2 étant aujourd'hui au stade que vous savez, pas totalement opérationnelle, qui s'arrête, comme vous le savez, au collège Saint-Bernard. Donc on est loin de la fin du dispositif, mais il n'en reste pas moins vrai qu'on constate — et c'est ce que me dit le directeur des mobilités — une augmentation sensible du nombre de personnes qui empruntent le transport en commun. Ce n'est pas encore suffisant. Je ne suis pas en train de vous dire que c'est encore suffisant, tant s'en faut. Mais les spécialistes de transport — et je n'en suis pas, et je n'en suis pas — nous disent qu'il suffirait que 10 % des personnes qui empruntent la voiture changent de mode de transport pour que la donne soit complètement modifiée. C'est ce qui est constaté dans d'autres métropoles, dans des « métropoles », nous ne sommes pas une vraie métropole mais une grosse agglomération quand même. On voit malgré tout que le déplacement ainsi qui serait plus vertueux vers des modes comme vous dites « modes doux » de circulation, pourrait nous permettre d'avoir de meilleurs résultats.

Alors, Madame Brocard, on n'y est pas. Je n'ai pas dit qu'on y était. Je n'ai pas du tout dit et il nous faudra encore certainement du temps. Sans doute qu'il faudra que les personnes s'arrêtent au parking relais, parce que vous pourriez me dire « à Tarnos, il y a un parc relais qui s'appelle Parking de Garros », j'y passe régulièrement et je suis dépité, comme vous, par le fait qu'il n'y a que 10 ou 15 % des places qui sont occupées. Que font-ils ? Ils préfèrent continuer à prendre leur voiture et venir travailler à Bayonne, parmi ces 31 000 emplois que nous avons. Il y a un vrai souci. Je ne dis pas que nous n'avons pas des responsabilités dans ce domaine, nous en avons. Je pense qu'on a pris une bonne direction en termes de mobilité. L'autre direction aussi, c'est faire en sorte que les personnes puissent vivre à Bayonne. Et c'est pour cela que nous avons des projets encore dans notre PLH pour faire en sorte que la population puisse vivre à Bayonne, dans des conditions acceptables en termes de prix d'acquisition ou de location. C'est encore un autre sujet.

Voilà ce que je veux vous dire sur ce sujet très important que vous abordez au travers d'une délibération qui l'aborde très indirectement. Madame Brocard vous pouvez intervenir et après on va voter.

Mme BROCARD : Non mais juste très rapidement parce qu'en effet, ce n'était pas le lieu. Mais après, je voulais préciser quand même qu'il n'y a pas que nos voisins qui sont obligés de prendre la voiture. Il y a beaucoup de Bayonnais qui habitent dans les quartiers éloignés du centre, ou alors tout simplement des pôles d'activités, et qui n'ont pas d'autre choix en fait que de prendre la voiture. Donc ils se retrouvent là-dedans, et en plus on les culpabilise. Donc c'est vrai que ce serait quand même pas mal qu'on arrête à chaque fois ça, parce qu'eux aussi, ils ont besoin d'avoir des solutions.

Après, c'est vrai qu'il va falloir qu'on soit maintenant attentif à ce phénomène qui n'existait pas et se retrouver avec des petites rues qui sont, pour le coup, pas du tout aménagées, sur lesquelles on n'a pas fait tous ces... et que nous n'avons pas prévu d'aménager pour renforcer les trottoirs. Toutes ces petites rues, elles se retrouvent... et commencent à être saturées. C'est vraiment l'occasion de pointer ce phénomène, et il faut qu'on y soit très attentifs pour, après, adapter nos choix d'aménagement. Merci.

M. LE MAIRE : Vous parliez tout à l'heure « d'ordonnance » du bien et du mal dans votre propos liminaire. Il faut changer « d'ordonnance » et c'est la raison pour laquelle il y a des voies de circulation qui aujourd'hui sont rendues beaucoup plus contraintes. C'est le cas d'ailleurs de ce que l'on annonce sur la rue Maubec. On dit à la population « vous ne pourrez pas passer aussi vite que vous le voulez ». Et cela les amène — vous avez raison — à envisager d'autres circuits, d'autres stratégies d'évitement. Et effectivement, cela peut être au détriment de certaines autres rues, dans certains autres quartiers. Et c'est bien ça qu'il faut également analyser.

C'est un peu l'objet du travail qu'on fait dans le secteur du nord de Bayonne, parce qu'on ne prend pas de décision sans avoir au préalable vérifié les effets que chaque décision pouvait avoir. C'est ce que l'on appelle en matière médicale « les effets indésirables ». En termes d'ordonnance, il faut aussi vérifier et ne pas aller dans le sens des effets indésirables.

Je mets aux voix cette délibération. Vous avez dit que vous absteniez, c'est ça ? Le groupe de Monsieur Etcheto s'abstient. Vous avez dit ? Vous vous abstenez aussi. Et donc abstention de toutes les minorités et oppositions. C'est noté. Délibération néanmoins adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstentions : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat).

16. Délibération motivée instaurant un taux de 15,40 % pour la part communale de la taxe d'aménagement dans les secteurs « Pinède — Séqué » — Désignation des parcelles concernées

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, vous présentez le rapport 16.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la délibération motivée instaurant un taux de 15,40 % pour la part communale de la taxe d'aménagement dans les secteurs « Pinède-Séqué » et la désignation des parcelles concernées, car il s'agit en fait de compléter la délibération que nous avons votée le 22 juillet 2021. Par délibération du 22 juillet 2021, le conseil municipal instaurait un taux majoré de 15,40 pour la part communale de la taxe d'aménagement dans les secteurs « Pinède-Séqué » identifiés par un plan. La loi de finances pour 2021 a introduit des modifications en matière de taxe d'aménagement, parmi lesquelles figure l'obligation d'identifier l'ensemble des sections ou parcelles cadastrales concernées. Il est donc demandé au conseil municipal de compléter la délibération du 22 juillet 2021 par l'indication des référencements cadastraux des secteurs objets de cette majoration telles que précisées dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. En fait, on avait déjà vu cette délibération, mais on y revient uniquement pour préciser le contenu parcellaire. C'est ça, Monsieur Lacassagne ? On a eu déjà ce débat.

Mme BROCARD : Oui voilà, on a déjà eu ce débat et donc on ne prendra pas part au vote, au regard de ce qu'on avait voté.

M. LE MAIRE : Bien sûr, on se souvient. Non-participation au vote du groupe de Monsieur Etcheto. Monsieur, vous alliez voter pour ? Et vous votez pour. Et Monsieur Esteban, qu'est-ce qu'il va faire dans tout ça ? Vous savez qu'heureusement le mandat impératif n'existe pas en droit français. Il vaut mieux. (*Rires*). Merci. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD.

17. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

M. LE MAIRE : Le rapport 17 est présenté par Madame Larroze.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021 de 112 105 euros de subventions, d'approuver l'attribution dans le cadre du règlement d'intervention municipale en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien de 20 043,77 euros de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec ceci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Larroze. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

18. Opération de sensibilisation à la biodiversité « Les 64 fantastiques »

M. LE MAIRE : Monsieur Lionel Sevilla va maintenant présenter le rapport n° 18.

M. SEVILLA : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, effectivement, le rapport 18 est une opération de sensibilisation à la biodiversité « Les 64 fantastiques. » Le Département a retenu la Plaine d'Ansot comme site d'une exposition itinérante de sensibilisation à la biodiversité, exposition qui sera présentée également dans d'autres espaces naturels sensibles des Pyrénées-Atlantiques. Il est en ce sens demandé au conseil municipal

d'approuver la mise à disposition gratuite d'une partie de terrain situé à la Plaine d'Ansot au profit du Département, selon les éléments et conditions contenus de la note explicative.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Délibération adoptée ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EVENEMENTIEL ET ANIMATIONS

19. Conditions de mise à disposition de locaux à des associations organisant des activités à destination d'un public dit « senior »

M. LE MAIRE : Madame Lauqué, vous voulez bien présenter le rapport 19 ?

Mme LAUQUÉ : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la condition de mise à disposition de locaux à des associations organisant des activités à destination d'un public dit « senior ». Afin de répondre à la demande croissante d'activités associatives à destination des seniors, il est proposé de mettre trois salles à la disposition d'associations ponctuellement ou de manière récurrente. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de mise à disposition des salles concernées, d'approuver la grille tarifaire afférente, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir avec les utilisateurs dont les conventions de mise à disposition selon le modèle annexé.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Attribution d'une subvention par la Ville de Bayonne à l'action « Les Spiritains en fête 2021 », menée par l'Association des professionnels du quartier de Saint-Esprit

M. LE MAIRE : Madame Durruty, vous voudrez bien présenter le rapport n° 20 qui concerne l'attribution de subventions par la Ville pour l'action « Les Spiritains en fête » qui a été menée — un grand succès d'ailleurs — avec l'association des professionnels du quartier Saint-Esprit, il y a à peine 15 jours.

Mme DURRUTY : 15 jours, oui c'est ça. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé à notre conseil municipal d'attribuer une subvention de 10 000 euros au profit de l'Association des professionnels du quartier Saint-Esprit au titre de l'action « Les Spiritains en fête 2021 ».

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

21. Application de l'Instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 — Mode de gestion des amortissements du budget principal

M. LE MAIRE : Xabier Parrilla Etchart, rapport 21 qui concerne les finances, et c'est très technique. Il n'y a que vous qui pouvez parler peut-être de l'application de l'Instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

M. PARRILLA ETCHART : Merci, Monsieur le Maire. Je m'en tiendrai à une lecture simple, s'il y a des questions c'est avec plaisir que je vous présenterai les objectifs du nouveau référentiel M57. La première délibération concerne l'application de cette nouvelle instruction au 1er janvier 2022 en ce qui nous concerne. Elle fait un point particulier sur le mode de gestion des amortissements du budget principal. En lien avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la nouvelle nomenclature comptable M57, qui viendra se substituer à la nomenclature M14, il convient de définir les modes de gestion des amortissements du budget principal. Sur la base des éléments définis dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver le champ d'application des amortissements, des immobilisations et les nouvelles modalités de calcul des dotations aux amortissements, ainsi que les durées d'amortissement reprises dans le tableau présenté en annexe.

Pour faire simple, Monsieur le Maire, la M57 a pour objectif une simplification du référentiel. Elle a vocation à uniformiser et à faire disparaître toutes les anciennes nomenclatures qui existaient. Il existait la M14 pour ce qui nous concerne, aux communes, mais il en existe d'autres, des M52, M831, M4. Toutes vont être globalisées, à l'exception des M21 et M22 qui concernent les établissements publics de santé et les établissements de social et médico-social. Tout va être globalisé autour de cette M57. Elle facilite ainsi la création de services facturiers mutualisés entre les collectivités et ainsi, elle facilite la mobilité des fonctionnaires, des agents territoriaux concernés qui pourront plus aisément transiter et migrer d'une collectivité à une autre.

M. LE MAIRE : Voilà, vous nous expliquez que nous ne pouvons pas voter contre cette délibération. C'est pour cela que je pose quand même la question : y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. Application de l'Instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 — Mode de gestion des amortissements du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la Temporada

M. LE MAIRE : Le rapport 22, c'est la même chose, sauf que cela concerne...

M. PARRILLA ETCHART : ... les autres budgets, exactement. Le budget des fêtes traditionnelles et celui de la Temporada. Donc en lien avec toujours l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la M57 qui viendra se substituer à la M14, vous l'avez bien compris, il convient de définir des modes de gestion des amortissements du budget annexe de ces deux budgets. Sur la base des éléments définis dans la note explicative de synthèse, il est demandé

au conseil municipal d'approuver le champ d'application des amortissements, des immobilisations et des nouvelles modalités de calcul de ces dotations, ainsi que les durées qui sont reprises dans le tableau présenté en annexe.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est encore très technique. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 15 septembre 2021

M. LE MAIRE : Monsieur Parrilla Etchart vous gardez la parole puisque vous allez nous présenter un rapport sur l'approbation du rapport de la CLECT du 15 septembre dernier, c'est tout récent. On était à Saint-Palais et on a donc adopté cela dans le cadre de la CLECT de l'Agglomération Pays Basque et il faut que chaque commune derrière vienne donner son avis là-dessus, sachant que la Ville de Bayonne n'est pas concernée par ce rapport.

M. PARRILLA ETCHART : Pas cette fois-ci, je crois qu'il y avait (*inaudible : 1'41'43*) et un équipement, entre autres, de sport. Absolument, Monsieur le Maire. Cette commission s'est réunie, vous l'avez dit, tout dernièrement pour procéder à l'évaluation de nouveaux transferts de charges. À la suite de cette réunion, la commission a établi et a adopté un rapport qu'il convient d'approuver et ainsi d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tous documents s'y rapportant.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. Remises gracieuses

M. LE MAIRE : Sur les remises gracieuses, rapport 24.

M. PARRILLA ETCHART : De la même manière que les autres fois, il concerne les remises gracieuses. Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à des demandes qui ont été faites de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives au service périscolaire et à la régie municipale des eaux, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 2 815,91 euros et le montant des remises gracieuses à 2 111,93 euros, qui correspond classiquement à 75 % de la dette.

M. LE MAIRE : Merci. Je précise que dans le système que nous avons de sonorisation, vous avez des boutons qui permettent de donner un peu plus de force à votre voix. Ce n'est pas pour dire qu'on ne vous entend pas. Xavier Parrilla Etchart, il a une voix... Ça ne marche pas ? On me dit que ça ne marche pas. Parce qu'il y a un bouton qui a l'air de dire qu'on peut augmenter la puissance. Non ? Cela dit, s'il y a quelqu'un qui n'a pas besoin de micro ici, c'est bien Xavier Parrilla Etchart qui a une voix de baryton.

M. PARRILLA ETCHART : C'est ça exactement.

M. LE MAIRE : De ténor ?

M. PARRILLA ETCHART : Non, baryton. Baryton martin, en fait, il y a une classification chez les barytons, le baryton basse, baryton moyen, baryton martin. Le baryton martin c'est celui qui a le répertoire un peu plus élevé et qui tutoie les ténors, mais tout en restant baryton quand même.

M. LE MAIRE : Il nous explique qu'il y a une classification des barytons, comme il y a des M14 et des M57, etc.

M. PARRILLA ETCHART : De la même manière.

M. LE MAIRE : Ce que l'on voudrait, c'est juste que le micro soit mieux placé parce que cela nous permet d'entendre mieux cette voix qui est une belle voix. C'est peut-être le masque aussi. On peut enlever le masque lorsqu'on s'exprime quand même.

Donc sur les remises gracieuses, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. C'est clair.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

25. Zone du Séqué — Cession à Habitat Sud Atlantique du lot « Séqué III »

M. LE MAIRE : Le rapport 25, Monsieur Lacassagne, c'est vous qui présentez la cession à HSA d'un lot sur le Séqué.

M. LACASSAGNE : Oui, merci Monsieur le Maire, même si je n'ai pas la même voix sonore comme mon collègue. Effectivement, il s'agit de la cession Habitat Sud Atlantique du lot du Séqué III. Et c'est aussi un élément de réponse aux problèmes qu'évoquait tout à l'heure Juliette Brocard par rapport à la circulation qui arrive aussi de l'extérieur et les difficultés que nous pouvons avoir à Bayonne. Dans le cadre de l'aménagement du lot dit « Séqué III » Habitat Sud Atlantique (HSA) projette de réaliser un programme global composé de 179 logements sous forme d'habitat collectif et d'habitat individuel groupé et s'accompagnant de la création de services et d'activités complémentaires, d'espaces publics ainsi que des espaces cultivés. La mise en œuvre de ce projet exige la cession au profit de cet opérateur d'une emprise foncière de 28 927 m². Il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession au profit d'HSA des parcelles correspondantes telles que désignées en note explicative de synthèse, moyennant le prix de 3 500 000 euros correspondant à leur valeur vénale estimée par le service local du Domaine, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de cette vente.

Ceci étant précisé, nous avons présenté en commission Ville durable et Stratégie urbaine le projet que pouvait porter HSA, avec un certain nombre d'indications que nous avons évoquées lors de cette commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lacassagne. Sur ce rapport, Madame Brocard, et puis dans l'ordre que vous voulez, il y a Monsieur Bergé aussi.

Mme BROCARD : Très rapidement, parce que nous avons eu l'occasion, lors d'un précédent conseil municipal de nous exprimer contre l'ouverture à l'urbanisation de cette zone, considérant qu'elle venait trop tôt, le quartier du Séqué attendant encore ses équipements structurants et justement pas assez pourvu en transports en commun. Et donc ça fait autant de logements et de personnes qui viendront remplir ces axes déjà saturés. Nous ne prendrons donc pas part au vote sur la vente de ce terrain.

Cependant, nous tenons à rappeler que lors de ce débat, vous aviez joué la carte fibre sociale en parlant d'HSA, et donc au final, ce qui avait fait dire à nos collègues à l'époque, « si c'était 190 logements sociaux à ce moment-là, c'était mieux. » Mais au final, comme nous l'avions précisé d'ailleurs, sur ces 190 logements construits dans ce quartier donc, seuls 35 % de logements seront sociaux et non pas la totalité comme vous aviez eu envie qu'on le présente. Dans ces 35 %, on nous informe qu'est comptée l'accession sociale. Ce n'est donc pas tout à fait pareil, car finalement, le nombre de logements locatifs sociaux est loin d'être celui que vous avez laissé penser à l'époque.

Seront donc les moins nombreux ces logements sociaux locatifs qui pourtant ont vocation à loger le plus grand nombre d'entre nous, comme les jeunes d'ici, nos jeunes qui, en attendant qu'ils puissent faire le premier achat, ont bien besoin de se loger dans des logements locatifs.

C'était le sens de cette intervention. En tout cas, le logement, comme la lutte contre l'étalement urbain, est une affaire sérieuse et c'est vrai que cela mérite d'être précis dans ce qu'on présente. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Bergé, s'il vous plaît.

M. BERGÉ : Sans surprise, et également dans la continuité de notre première intervention, il y a de cela quelques mois, nous allons quand même peut-être un peu répéter les mêmes choses, mais nous voudrions peut-être être entendus. Je crois qu'il y a des demandes de la population qui doivent être entendues aussi. Nous estimons que Bayonne construit trop, mal, et sans associer la population, ce qui est une véritable problématique. Lors du mandat précédent, c'était 759 logements par an qui ont vu le jour. Le PLH, soumis à avis en conseil municipal, nous invite à n'en construire que 435 par an, et votre majorité a affirmé la volonté de continuer à construire davantage avec plus de 500 logements par an. Donc on veut continuer à construire trop probablement sur Bayonne, au-delà de ce que préconisait le PLH initial.

Bayonne construit mal, je pense que tout le monde s'en rend compte, parcelle par parcelle, lot par lot, d'abord du logement, pas de service, pas de transport public efficace. Le Séqué en est l'exemple, comme le rappelait ma collègue, et les nouveaux projets d'urbanisation qui, eux se veulent plus vertueux, justifieraient aujourd'hui ce qui n'a pas été fait dès le début. Donc vous trouvez aujourd'hui dans vos faiblesses initiales un argument à vos projets d'urbanisation actuels.

L'autre point qui pour nous est particulièrement important et n'apparaît pas encore aujourd'hui dans la délibération, c'est que Bayonne n'associe pas les Bayonnais, la population, à la construction de son habitat. Les mesures réglementaires, les enquêtes publiques, ce n'est pas associer la population à la construction de son habitat et de ses quartiers.

En tant qu'élus, il nous semble — aujourd'hui, nous avons mis en place et voté les élus dans les conseils de quartiers — que nous devrions nous féliciter de l'intérêt que la population et que les citoyens portent aujourd'hui à la question de l'habitat, du logement à Bayonne et en Pays Basque. Donc je pense qu'il serait temps, quand on a des projets de plus de 179 logements comme celui-là, d'associer les habitants. On n'est pas en train de dire qu'il ne faut plus construire. On sait très bien que notre territoire doit être en capacité de construire pour accueillir la population et loger la population du territoire, mais il serait peut-être temps d'inventer une manière d'associer la population.

Nous estimons que le modèle qui a dirigé cette ville en termes d'urbanisme depuis des années a vécu, qu'il faut changer de modèle de manière extrêmement claire. Et nous refaisons une fois de plus notre proposition qui est de peut-être faire une petite pause à un moment, de se dire « on fait une charte d'urbanisme par quartier », on explique à la population que oui, on doit faire tant de logements dans le quartier, mais comment va-t-on les faire ? Comment vous êtes associés ? Quel type de logement ? Quel type de service ?

Peut-être avoir une approche mieux-disante en termes réglementaires et pour avoir une urbanisation cohérente en lien avec la qualité de ville, les services, les transports et la nature en ville qui aujourd'hui, à Bayonne... J'avais beaucoup apprécié l'article de Joseba Erremundeguy d'ailleurs, une très, très belle série d'articles sur les adjoints de la majorité quand même, je tiens à dire, je les collectionne à la maison, où Joseba évoquait le Bayonne de 2050. Moi, j'avais évoqué le Bayonne de 2035. Alors on n'a pas le même âge, donc du coup, on essaye peut-être d'être sur des temporalités différentes, mais je veux dire par là que je pense que les Bayonnais, et peut-être vous et nous tous, on aurait envie d'avoir cette maquette du Bayonne 2035, voire du Bayonne 2050. Pourquoi on ne se lancerait pas comme défi, comme communauté humaine, comme communauté municipale, de construire cette maquette ensemble avec la population ? C'est un véritable défi pour nous tous. On l'a vu l'autre jour lors du débat sur le PLH. C'est un défi qui est donné à toute cette population. Selon nous, il faut le relever collectivement. Vous n'y arriverez pas tout seul. Vous avez besoin de tout le monde, vous avez besoin de la population, vous avez peut-être besoin des minorités et des oppositions.

En tout cas, je pense que c'est un chantier qui mérite d'associer davantage la population ou autrement, il pourrait y avoir un jour un retour de bâton sur ces questions-là, et on ne le souhaite pas particulièrement.

Dans cette délibération, vous nous proposez une maîtrise d'ouvrage publique. On ne va pas vous dire que c'est négatif. C'est plutôt quelque chose de positif. Mais est-ce que c'est suffisant ? Est-ce que la maîtrise d'ouvrage publique sur ce quartier de la rive droite, ça va répondre aux gros enjeux de spéculation, notamment sur la rive gauche ? L'autre jour, c'était très drôle, lors du débat à l'occasion du PLH, Monsieur Lacassagne, pour répondre à mes interrogations sur le fameux « Monopoly Bayonnais », nous disait « oui, mais regardez sur la

rive droite, tous ces logements que nous avons construits, tous ces logements sociaux ». Mais moi, j'aurais envie de dire : mais pourquoi vous ne le faites pas également sur la rive gauche ? Pourquoi ne le faites-vous pas sur Paulmy ? Pourquoi vous ne le faites-vous pas sur le centre d'oncologie ? Je n'avais pas repris la parole parce que le débat avait été suffisamment long et vous m'aviez accusé de « bayonnitude » ou de « bayonnaiserie », ce qui est un compliment pour moi, à l'occasion de ces débats. Mais il n'empêche que c'est une vraie question. Du coup, comme je le disais, très positif, le côté d'une maîtrise d'ouvrage publique. Donc là-dessus, nous le voyons d'un bon œil. Par contre, cela ne règle pas la question plus globale de la spéculation. Cela ne règle pas la question de la vision globale de la ville en intégrant ses populations supplémentaires chaque année. Et il y a toujours le grand absent de ce projet des Bayonnais.

Donc on va s'abstenir parce qu'on acte la maîtrise d'ouvrage publique, mais on souhaiterait qu'avant de présenter à la population et aux élus de l'opposition, de la minorité, le projet qui est prévu par HSA, qu'il y ait peut-être une véritable tentative de co-construction de quelque chose qui ressemblerait à une charte d'urbanisme avec les habitants du Séqué. À un moment ou l'autre, il va falloir se lancer dans ce type de projet parce que les gens veulent avoir un avis, ils veulent se prononcer sur ce qui se construit à côté de chez eux. Et c'est quelque chose qui nous semble aujourd'hui légitime. Donc nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci. Donc Alain Lacassagne va pouvoir répondre.

M. LACASSAGNE : Très rapidement, Monsieur le Maire, puisqu'effectivement, on a déjà eu un long débat la fois précédente et à l'Agglomération. La fois précédente, nous avons eu ce débat ici en conseil municipal. Juste pour rappeler par rapport à la présentation, effectivement, nous avons parlé que nous allions prévoir un certain nombre de logements sociaux. Ce qui est prévu, c'est 35 % de logement social. Et effectivement, le BRS compte aussi dans le logement social. Ce n'est pas moi qui ai changé les lois, mais il faut quand même que vous puissiez le voir positivement ce BRS, parce qu'en même temps c'est aussi se permettre de l'accession sociale, mais ça permet aussi de régler aussi le problème du parcours résidentiel.

Il y a un certain nombre de personnes — on l'a vu avec HSA, on a pu le constater — qui sont dans le parc HLM et qui sont en capacité, avec cette formule-là de l'accession sociale, puisqu'ils peuvent acquérir des logements à moindre coût. C'est vrai que par rapport à ce secteur-là, on n'avait pas d'obligation de logement social, mais Monsieur le Maire a tenu à avoir aussi ce marqueur sur ce programme. Sachant que je le rappelle, et on parlait tout à l'heure, Mathieu Bergé parlait du PLH, je voudrais quand même dire un mot sur le PLH que nous avons voté à l'Agglomération pour rappeler qu'auparavant, sur les dix intercommunalités, nous n'avions que deux PLH. Heureusement que nous avons voté ce PLH et sur l'ensemble du territoire, et sur les dix intercommunalités. Je veux dire quand même, c'est un progrès qui va nous permettre de régler un certain nombre de problèmes. Certes, il ne sera pas parfait. Certes, il faudra le revoir. Mais cela va nous permettre de l'accompagner.

Et il va falloir bien sûr, par rapport à ce PLH aussi, qu'il y ait de la volonté de chacun des maires pour construire effectivement ce qui a été prévu. Parce que dans tout cela, ce dont on parlait par rapport à ce que vous disiez Juliette Brocard tout à l'heure, par rapport aux déplacements, aux engorgements des villes, c'est qu'à travers le SCOT, parce qu'il y a des

problèmes qui peuvent se résoudre uniquement à travers une autre échelle, et c'est là le SCOT, c'est d'arriver à faire des polarités dans le Pays Basque qui puissent donner accès à la fois au travail, à l'économie et en même temps au logement, en permettant un certain nombre d'activités sur place. Il n'y a que comme ça qu'on va arriver à régler les problèmes à l'échelle du Pays Basque.

Juste pour rebondir par rapport aux chiffres qui ont été annoncés par Mathieu Bergé sur la période 2014-2020, c'est la période sur laquelle j'ai pu agir. On n'a construit seulement 480 logements par an, avec une baisse de 60 % de la construction des logements. Pour nous, il ne s'agit pas de construire toujours plus, mais de construire toujours mieux. Et on a toute cette réflexion, et c'est en cours au niveau du PLUi et on y travaille aussi avec nos collègues de la majorité par rapport à la ville de demain. Mais la ville de demain ne peut pas se cantonner aux frontières de Bayonne. Elle est aussi à l'échelle de notre agglomération Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Bidart, l'ancienne agglomération, puisque le PLUi est là pour régler un certain nombre de problèmes à notre échelle. Mais elle va aussi se régler par rapport à l'aune de l'ambition que nous avons à l'échelle du Pays Basque.

Voilà ce que je peux dire. Vous parlez de « charte d'urbanisme », c'est vrai qu'en ce moment, on est en plein travail dans le PLUi. C'est vrai que cela demande énormément de temps et ce que je peux vous dire, on est dans de l'urbanisme négocié. Chaque projet est négocié et il nous arrive de refuser certains projets qui ne correspondent pas aux ambitions que nous avons pour Bayonne. Parce que pour nous, c'est la qualité de vie et la qualité de la ville qui est primordiale.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? Oui ?

Mme BROCARD : Je veux juste repréciser les choses. HSA est maître d'ouvrage, il est en fait aménageur de la zone. Après, en logement social, nous n'avons que 35 % de logements sociaux. Les autres sont des logements privés et donc qui vont être réalisés par des promoteurs. Sur la qualité, on s'y retrouvera certes, reste le prix. Mais c'est à voir aussi. Et d'autant plus que de l'autre côté — on n'en a pas reparlé — on avait aussi augmenté les taxes d'aménagement qui vont avec. Encore une fois, à cette précision, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Et quant au BRS, oui, c'est une bonne solution, mais qui reste de l'accession sociale. C'est une bonne solution parce que cela permet de garder de l'accession sociale qui restera sociale tout au long de la durée de ce bail. Mais ça reste de l'accession et donc ça ne reste accessible qu'à ceux qui peuvent déjà investir et acheter. Tout le monde ne peut pas acheter son logement, tout le monde ne peut pas devenir propriétaire de son logement. Et aujourd'hui, à Bayonne, on manque de logements locatifs, notamment pour nos jeunes, pour nos personnes âgées, etc.

M. LACASSAGNE : Monsieur le Maire, juste, puisque Juliette Brocard me tend un petit peu la perche, parce qu'effectivement je n'ai pas voulu être plus long que prévu. Déjà, je le rappelle, Bayonne a 27 % de logements sociaux. Certains jouent au jeu du Monopoly mais je dirais « qui dit mieux ? ». Et on va régler les problèmes à l'échelle du Pays Basque avec la répartition que nous avons prévue avec la délibération à l'Agglomération il y a environ deux semaines.

Par rapport au BRS, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais par rapport au PLSA, le PLSA a une durée de vie de dix ans. Quand vous parliez effectivement des prix de vente, il s'est avéré, ce n'est pas dans notre commune mais ailleurs, bien que je commence à voir aussi des prix quand on voit les DIA où il y a des basculements qui se font après les dix ans. Par contre, le BRS, ça va nous assurer de conserver cette mixité parce que là aussi, effectivement, il faut loger un certain nombre de personnes, notamment dans les logements sociaux. Et je le dis, moi aussi j'ai vécu 24 ans dans un logement social, donc je sais ce que c'est. Donc on a besoin aussi de permettre aussi une vie pour chacun et que chacun puisse évoluer aussi dans sa vie, dans son parcours résidentiel.

Voilà uniquement ce que je voulais dire. Et les opérations d'aménagement permettent aussi de conforter à la baisse le prix de sortie des logements privés. C'est avec la maîtrise publique, c'est aussi ce que nous voulons faire à Bayonne et dans d'autres projets, on imagine aussi avec HSA. Effectivement, c'est lié, on lie à la fois le collectif social et le collectif privé, mais toujours avec des maîtrises de prix parce qu'il faut éviter l'inflation que l'on a aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : Oui, sur la question toujours des 25 % de logements sociaux à Bayonne. Déjà, on présente ça comme un étendard, mais je pense que c'est une fierté collective — je pense — de cette ville qui a été construite à l'époque d'Henri Grenet. Ça a été quand même une vision d'Henri Grenet par rapport à ça. Et je pense qu'il faut qu'on s'inscrive tous dans cet héritage. Et s'inscrire dans cet héritage, c'est faire en sorte que ce taux ne baisse pas. C'est quand même un élément fort je pense, qu'il faut que, nous, on affirme en tout cas ici. C'est-à-dire que ce serait bien dommage au regard de ce que ce taux a permis en termes de mixité sociale dans cette ville, que nous nous retrouvions en fin de mandat avec un taux inférieur à 25 %. C'est pour cela que je pense que notre groupe et l'autre groupe d'opposition seront particulièrement vigilants sur cette question.

Sur la question du BRS, nous sommes plutôt favorables au BRS. Et d'ailleurs, ça nous amène quand même à avoir une réflexion sur tous ces biens qui ont été ouverts à l'accession pendant des décennies et qui se sont retrouvés sur le marché privé et qui aujourd'hui se retrouvent des fois sur le marché secondaire également. C'est quand même — je ne vais pas dire qu'on a perdu beaucoup de temps, beaucoup de foncier, beaucoup d'argent avec ça — mais ça a quand même mis à mal une politique je dirais sociale du logement, et je ne suis pas sûr qu'elle ait toujours été bien utilisée cette question de l'accession. Donc c'est vrai que maintenant, de toute manière, si l'on doit faire de l'accession, cela ne doit être que par le biais du BRS, de toute manière, pour continuer à maîtriser le foncier. Cela nous paraît particulièrement clair. Mais comme je le disais, nous serons particulièrement vigilants parce que cela ne suffit pas de dire « nous respectons la loi SRU avec nos 25 % ». Nous sommes fiers d'avoir 25 % de logements sociaux à Bayonne. C'est ça qui a fait que Bayonne est ce qui est Bayonne, et que certains maintenant, qui sont plus aisés, veulent venir habiter chez nous. Mais ils ne se rendent pas compte que la qualité de vie est liée à cette mixité sociale et que s'ils ne restent qu'entre eux, on perdra cette qualité de vie.

M. LE MAIRE : Oui, Bayonne est une belle ville grâce à ça aussi, à cette mixité. Vous savez, nous, on s'en félicite aussi chaque jour. Maintenant, vous avez des injonctions contradictoires,

Monsieur Bergé, mais ce n'est pas nouveau. Puisque vous êtes un passionné du Monopoly, on vous cherche là et vous n'êtes pas là, vous êtes d'ailleurs. « Il faut construire plus », mais « il faut construire moins ». Moi, je ne m'y retrouve plus dans votre discours. Il faut construire plus, mais il faut construire moins. Et puis surtout, il faut construire avec l'accord des voisins. Alors moi, il se trouve que je suis dans les affaires depuis quelques années, trop peut-être à votre goût. Cela m'a appris une chose, c'est qu'il ne faut jamais demander à un voisin s'il est d'accord pour que l'on construise à côté de chez lui. Non. Ça n'existe pas. Je n'ai jamais trouvé quelqu'un qui soit venu me dire « je suis d'accord pour qu'il y ait une maison qui soit à côté de chez moi », même une maison, même une maison !

Souvenez-vous à Saint-Esprit, un quartier que vous appréciez et que nous adorons tous. L'opération de l'îlot La Vigilante. On a fait de « l'urbanisme négocié », ce que vous appelez de vos vœux, vous mettez sous ce mot conceptuel très ancien, il a déjà 20 ou 25 ans, mais bon. Parlons de « l'urbanisme négocié ». C'est un urbanisme que l'on essaie de mettre en place en essayant de trouver les bons équilibres. Qu'est-ce qu'on a fait à l'îlot La Vigilante ? C'est ça qu'on a fait. D'ailleurs, *in fine*, qu'est-ce qui s'est passé ? On a attendu avant de signer le permis de construire. Monsieur Lacassagne n'est-ce pas vrai ? On a attendu que nous ayons des réunions de quartier dans lesquelles effectivement on a trouvé un consensus. Il a fallu que, le promoteur s'appelant le Comité Ouvrier du Logement, vous parlez d'un promoteur, un bailleur social qui n'avait l'intention que de faire des logements sociaux, et auquel on a demandé bien sûr d'acheter très cher un terrain qu'il ne pouvait pas acheter cher, à l'évêché en l'occurrence. On est venu me dire « oui, mais l'évêché n'a pas besoin de vendre, ils sont assez riches, un terrain constructible, il n'y a pas de raison qu'ils ne le donnent pas. » Non, l'évêché n'a pas donné le terrain. Il a fallu trouver de bonnes solutions.

Nous avons des objectifs en matière de PLH. Vous n'avez pas voté le PLH dont les objectifs sont particulièrement ambitieux. 1 200 logements par an, à raison de 800 logements locatifs sociaux et 400 en accession, et plus spécialement d'ailleurs en BRS. Le BRS est une invention récente — Madame vous l'avez évoqué il y a un instant — parce que c'est enfin quelqu'un qui est venu considérer qu'il fallait séparer le foncier du reste, le reste étant le bâtiment. Et de considérer que le foncier, lui, finalement, il n'appartiendrait pas aux personnes qui seraient propriétaires des maisons, et qu'ils auraient tout simplement à payer une redevance qui est plus ou moins importante, et elle peut être dissuasive Madame Brocard, vous avez raison. Le BRS n'est pas la réponse à tous les maux. Vous avez raison. Mais effectivement, elle permet de dissocier finalement la terre du reste, le terrain du reste. Nous avons sur Bayonne le sentiment que cela pourra permettre de régler un certain nombre de problèmes, mais pas tout. Vous avez raison complètement aussi là-dessus.

Nous aurons besoin — c'est le cas au Séqué — de construire sur des terrains qui sont d'ailleurs constructibles depuis — j'ai fait vérifier avec mes services — depuis 38 ans. Il y a 38 ans que ces terrains sont considérés comme constructibles. Ils appartiennent à la Ville de Bayonne. Nous sommes des élus de cette Ville, et nous devons de temps en temps voir si nous pouvons atteindre des objectifs aussi importants que celui du logement avec les terrains dont nous sommes propriétaires. Et oui, nous avons la maîtrise publique de ce terrain. Mais vous savez que c'est rarissime au Pays Basque que les villes aient la maîtrise publique dans le lieu. C'est rarissime ! Sauf à Bayonne. Et c'est vrai, ça remonte à Henri Grenet. Vous avez raison. Jean

Grenet a poursuivi dans la même direction et je suis dans cette même culture de considérer qu'il faut une maîtrise publique.

D'ailleurs, au dernier Conseil communautaire, vous m'avez reproché d'être un peu donneur de leçons. Oui, j'ai dit au dernier Conseil communautaire aux maires qu'il y avait des formes d'incantation. « Il faut construire des logements sociaux » dans des communes dans lesquelles il y a 8 ou 9 % de logements sociaux, mais qui n'ont pas pour autant pris la décision de préempter. Ce n'est pas populaire de préempter. Exproprier, c'est encore moins populaire d'exproprier. Parce qu'on préempte, c'est quelqu'un déjà qui veut vendre. On peut ne pas être d'accord sur le prix. Mais exproprier c'est déjà quelqu'un qui n'a pas l'intention de vendre. Et qu'est-ce qu'on a fait ? Le Séqué n'aurait jamais été fait — j'étais adjoint à l'urbanisme de Jean Grenet à l'époque — Le Séqué c'était... vous savez quoi ? Un camping, qui s'appelait le camping La Chêneraie, qui appartenait à une famille avec laquelle j'avais personnellement de très bonnes relations. Ça a cessé forcément lorsqu'effectivement il a fallu rencontrer les propriétaires pour leur dire que ces terrains... pas moins de 17 hectares de terre ! Vous croyez qu'on allait passer sur 17 hectares de terre ? Quand on voit les besoins que nous avons en matière de logement ! Alors oui, nous avons décidé — c'est Jean Grenet qui a décidé, j'étais son adjoint pour évidemment le suivre dans ses directions — d'acquérir ces terrains. Et donc, des années et des années plus tard, nous livrons ces appartements à des familles, des jeunes familles.

Il y a une dizaine d'années, cet écoquartier, Madame Bisaut, puisque c'est vous qui avez travaillé sur cet écoquartier, c'est non seulement un écoquartier, mais dans lequel la population a pu acquérir il y a moins de dix ans des terrains pour 2 300 euros le mètre carré à peu près. Il y a quelques jours, nous avons inauguré 177 logements avec une proportion de logements sociaux. On n'est jamais à moins de 30 % de logements sociaux dans les opérations à Bayonne. Parce qu'on ne veut pas descendre en dessous de 30 % et on ne descendra pas en dessous de 30 %. C'est la richesse d'une ville, comme vous le dites, Monsieur Bergé. Fort justement ! C'est la richesse d'une ville, tout ça. Et ce sont des familles jeunes qui viennent aussi et c'est ça qui compte.

Nous avons donc dans ces opérations dans lesquelles on a la maîtrise publique, parce que nous avons décidé d'acheter, par expropriation ou par préemption, la possibilité de permettre à des familles d'acquérir des biens dans les conditions satisfaisantes. Et donc, il y a dix jours, on a inauguré au Séqué une autre opération où ce n'est plus à 2 500 euros le mètre carré que ça s'est vendu, mais c'est à 3 000 euros le mètre carré. Allez voir à Anglet, allez voir à Mouguerre, allez voir à Saint-Pierre. Je ne parle pas de Bassussarry, je ne parle pas d'Arcangues, je ne parle pas de Bidart. Je ne parle pas non plus de Boucau. Rien ne se vend à ce prix-là. Et pourquoi nous arrivons à vendre à ce prix-là ? Parce que nous avons décidé d'avoir la maîtrise publique.

Evidemment, ça a l'air d'être une leçon. Ce n'est pas à vous que je le dis mais quand je le dis en Conseil communautaire, ça a l'air d'être... bon voilà. Oui, mais c'est vrai. J'incite... parce que le PLH, ce sont des objectifs. J'ai dit l'autre jour « ça n'apprend pas à être courageux ». Et non, le PLH fixe des objectifs. Après, il faut les atteindre. Et pour les atteindre, il faut prendre des décisions.

Le Séqué, c'est ça. Lorsqu'on vend à HSA Madame Brocard, vous avez raison de dire que quand on vend à quelqu'un, on n'est pas assuré qu'il ne va faire que des belles choses dessus. Quand on vend à HSA... et vous savez ce qu'est HSA, HSA c'est le bras armé de la Communauté d'agglomération, comme c'était avant le bras armé de la Ville de Bayonne. Et que donc HSA va, lorsqu'il vendra des biens à des promoteurs privés pour partie, il le fera avec des clauses qui bien sûr, prévoiront un prix de sortie compatible avec ce que sont les moyens de la population. Et ça, on ne pourrait pas le faire si on n'avait pas affaire à un aménageur public parce qu'il est aménageur. HSA est aménageur, vous avez raison dans cette affaire. L'aménageur vend, mais il peut fixer des conditions dans lesquelles le promoteur sortira les prix de sortie. Et là, c'est comme ça qu'on fait qu'on continue à recevoir de la population à Bayonne.

C'est comme ça qu'on est passé de 39 000 habitants en 1995 à 53 000 aujourd'hui. C'est comme cela que le journaliste de L'Express qui me posait la question il y a 48 heures « mais comment se fait-il qu'il y a ce bon démographique qu'à Bayonne ? », je lui ai raconté la même histoire. Parce qu'à Bayonne, Henri Grenet dans les années 60... Jean Grenet dans les années 90... et nous poursuivons dans cette direction. Voilà que cette ville est dynamique. Oui. Et vous avez raison, elle est belle, grâce à cette variété de la sociologie qui la compose. Et il faut prendre garde de ne pas perdre ça. Vous avez raison aussi. Gardons à l'esprit que c'est ça qui fait notre richesse et ce n'est pas si simple que ça. Les équilibres sont fragiles dans ce domaine.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Pardon ? Oui ! J'étais d'accord avec vous sur certaines choses.

M. BERGÉ : Ah oui, j'ai vu. Pas sur tout. Et c'est très drôle parce que vous m'avez accusé...

M. LE MAIRE : Vous vous êtes abstenu sur le PLH, je ne suis pas d'accord avec vous...

M. BERGÉ : Je vais vous répondre là-dessus, avec des chiffres en plus. C'est ça qui est bien. Ce qui est très drôle, c'est que l'autre jour, on m'avait reproché à l'Agglomération d'amener des débats municipaux à l'Agglomération. Vous, vous amenez des débats de l'Agglomération au niveau municipal. Ça fait un partout on va dire, balle au centre. Vous parlez tout à l'heure également du fait que j'ai des injonctions contradictoires. Je ne crois pas trop. Quand vous dites « il faut construire plus, mais il faut construire moins ». Non, nous n'avons pas dit cela. Vous pouvez reprendre nos débats que nous avons eus lorsque le PLH, la première mouture du PLH nous a été présentée. Dans cette première mouture du PLH, le PLH proposait 435 logements par an et un taux de logements sociaux supérieur à celui que vous-même, vous avez diminué, puisque vous êtes passé à plus de logements, à 500 logements, et avec un taux de logements sociaux inférieur, et notamment dans les catégories de logements sociaux, par rapport à ça, de manière extrêmement claire.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. BERGÉ : C'est vrai. Donc on avait eu le débat là-dessus. Donc on est cohérent. Sur la question de l'îlot de La Vigilante, est-ce que... comment vous dire... je ne vais pas dire que vous êtes un peu gonflé, mais pas loin quand même sur cette histoire, parce que ce n'est pas à votre initiative que vous êtes allé voir la population. C'est parce que justement, les voisins se sont réveillés, ils ont monté un collectif, que du coup vous êtes allés les voir et vous êtes

allés négocier avec eux un projet acceptable. Ce n'est ni plus ni moins que ce que nous proposons avec une charte d'urbanisme. On ne dit pas qu'il faut demander la permission. Il faut juste que les gens dans un quartier aient une visibilité sur ce qui va peut-être apparaître dans cinq ans, dans dix ans, dans 15 ans. Et il n'y aura pas de surprise et quelque part, quand ils achèteront un bien, ils sauront qu'ils auront la possibilité de se retrouver avec ce type de logement, ce type de hauteur, ce type d'aménagement.

C'est pour ça qu'on a besoin d'avoir une vision sur le long terme. Et c'est pour ça que nous pensons que la négociation ne doit pas se faire en fonction de la capacité de « réaction » du voisinage. C'est-à-dire au fait qu'il y ait un permis de construire, « on va regarder le projet que ça va être, du coup, les gens se révoltent, du coup, on ne peut pas faire le projet initial, du coup, on va négocier avec eux. » Mais pourquoi on ne négocie pas d'abord ? Pourquoi on ne construit pas collectivement en amont quelque chose d'acceptable ? Puisqu'à l'arrivée...

M. LE MAIRE : Heureusement que vous n'êtes pas aux affaires, Monsieur.

M. BERGÉ : Je le suis dans d'autres domaines, je connais la complexité des choses.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire, parce qu'avec des raisonnements comme ça... Un mandat, c'est très court, vous savez, un mandat c'est très court. Si vous décidez comme ça de demander à chacun...

M. BERGÉ : Non, non, mais il y a des méthodes...

M. LE MAIRE : On n'est pas sorti de l'auberge.

M. BERGÉ : Il n'y a pas des communes qui ont fait des chartes d'urbanisme ? Il n'y a pas des communes qui ont fait des chartes d'urbanisme mieux-disantes ? Enfin, je ne sais pas pourquoi vous ne voulez pas.

Ensuite vous parlez du courage politique. Mais c'est marrant, mais le courage politique à Bayonne, vous l'avez toujours sur la rive droite, et rarement sur la rive gauche. Là, on l'a vu avec le centre d'oncologie de manière extrêmement claire.

M. LE MAIRE : Et à Marinadour il y a combien de logements sociaux ?

M. BERGÉ : Non, non, non...

M. LE MAIRE : Je vous pose une question. Est-ce que vous savez à Marinadour combien il y a de logements sociaux ?

M. BERGÉ : Marinadour ce n'est pas les allées Paulmy. On est d'accord là-dessus ? On est d'accord ?

M. LE MAIRE : Et Baiona Bihotza ?

M. BERGÉ : On est d'accord ?

M. LE MAIRE : Baiona Bihotza, combien il y en a ?

M. BERGÉ : Et sur le centre d'oncologie ?

M. LE MAIRE : Un pourcentage ?

M. BERGÉ : Et sur le centre d'oncologie ?

M. BERGÉ : Il sera à 3 000 le mètre carré ? Ou on sera à 7 000, 8 000, 9 000 euros le mètre carré. Je ne sais pas. J'ai lu un article aujourd'hui, a priori, les acquisitions de terrain sont en train de se faire. C'est sorti dans Mediabask. Vous le sortirez à combien le mètre carré sur le centre d'oncologie ?

M. LE MAIRE : Je ne vois pas de quoi vous parlez là, Mediabask ?

M. BERGÉ : Il y a eu un article justement sur les allées Paulmy qui parle des acquisitions déjà autour du centre d'oncologie, des promesses de vente. Il y a probablement un projet immobilier, comme on vous le dit...

M. LE MAIRE : Sur le terrain du centre d'oncologie ?

M. BERGÉ : Sur celui... sur celui... Oui l'actuel oui, de Paulmy

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, vous ne me dites pas tout. Non, je ne crois pas. *(Rires)*

M. BERGÉ : Non, excusez-moi...

M. LE MAIRE : Je n'y crois pas deux secondes.

M. BERGÉ : C'est vous qui ne nous dites pas tout. Vous nous annoncez qu'il n'y aura pas de projet immobilier sur le centre d'oncologie.

M. LE MAIRE : Ce terrain est constructible ! Vous pensez bien qu'il va se passer quelque chose sur le centre d'oncologie ! Et je mentirais si je vous disais aujourd'hui que sur un terrain constructible, il ne se passera rien.

M. BERGÉ : Vous parlez de courage politique, vous l'avez souvent sur la rive droite et non sur la rive gauche. On est d'accord ?

M. LE MAIRE : On n'est pas d'accord, vous ne faites pas le même constat que moi. Sur la rive gauche, aucune opération ne se fait avec moins de 35 à 40 % de logements sociaux. Aucune. Mais vous... Je peux vous faire la liste, vous serez impressionné. Mais vous ne voulez pas le savoir.

M. BERGÉ : Oh si, si, si, on sait beaucoup de choses.

M. LE MAIRE : Je parle de la rive gauche.

M. BERGÉ : Oui, oui.

M. LE MAIRE : Bon, vous avez fini ?

M. BERGÉ : On a fini.

M. LE MAIRE : Bon. Par contre, sur ce rapport, j'en ai perdu un petit peu les... Vous avez dit ? Vous ne prenez pas part au vote ? Vous vous abstenez. Et Monsieur ? Il vous suit toujours,

Monsieur Esteban à distance ? Parfait. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie pour ce débat qui était intéressant de toute façon et très important.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 4, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat). Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH (avec mandat), M. ETCHETO, Mme BROCARD..

26. Cession au profit de la SA HLM DOMOFRANCE du volume n° 4 de l'immeuble sis 29, rue Port Neuf

M. LE MAIRE : Rapport 26, Monsieur Lacassagne.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Normalement ça devrait aller un peu plus rapidement. Il s'agit de la cession au profit de la SA HLM DOMOFRANCE du volume n° 4 de l'immeuble sis 29, rue Port Neuf. Par décision en date du 1^{er} février 2021, la Ville a exercé son droit de préemption renforcé s'agissant de la vente des locaux du 2^e au 5^e étage, à usage d'habitation de l'ensemble immobilier au 29 rue Port neuf. Cette acquisition s'est opérée dans la perspective de le céder ensuite à la SA HLM DOMOFRANCE, qui avait conduit une étude visant à réhabiliter les logements de l'immeuble. La revente du bien à DOMOFRANCE s'opérera sur la base du prix d'achat, à savoir 300 000 euros, auxquels s'ajouteront notamment les frais annexes engagés par la Ville de Bayonne. Il est en ce sens demandé au conseil municipal d'approuver la vente des biens identifiés en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

M. LE MAIRE : Merci. Je sais que sur ce rapport, il n'y a pas de problème *a priori*. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. Acquisition de parcelles appartenant au groupe SNCF sises 75, rue Maubec

M. LE MAIRE : Monsieur Corrégé, vous présentez le rapport 27 concernant une acquisition qu'on fait au groupe SNCF et vous allez nous expliquer pourquoi.

M. CORRÉGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Le rapport 27, c'est l'acquisition de parcelles appartenant au groupe SNCF, sises 75 rue Maubec. Sur la base des éléments précisés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition par la Ville de cinq parcelles appartenant au groupe SNCF, une superficie totale de 1 213 mètres carrés située rue Maubec, au-dessus du tunnel ferroviaire, pour y aménager un parc de stationnement public au regard des besoins croissants en matière de stationnement dans ce secteur. La transaction portera dans un premier temps sur les parcelles supportant une maison inhabitée et son garage annexe, et deux autres parcelles feront l'objet d'une délibération ultérieure, dans la mesure où la SNCF en a encore l'utilité dans le cadre des travaux en cours

de la gare. Un accord amiable est intervenu sur le prix de ces trois premières parcelles, à hauteur de 150 000 euros.

Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, ces acquisitions sont faites dans le but d'un parc de stationnement dans cette zone très tendue au niveau du stationnement, au niveau de Saint-Esprit et du quartier de la gare bien entendu.

M. LE MAIRE : Un dossier qui n'est pas simple. Notre directeur général des services techniques déploie beaucoup d'énergie pour faire avancer ce dossier. Il y a des années que nous sommes dessus. Je pense que ça doit faire sept ou huit ans qu'on veut acquérir ce terrain, ça va être chose faite. Et donc j'avais dit entre 25 et 30 places, je crois que c'est ça ? Et qui vont nous permettre effectivement de répondre à une demande de la population. N'oubliez pas qu'on a supprimé des places de stationnement sur la rue Maubec pour permettre évidemment les aménagements que vous savez. C'était quelque chose qu'on avait annoncé. Il y a déjà un autre parking qui a été fait au niveau du rond-point Delay d'une cinquantaine de places qui rend un grand service aux résidents, n'est-ce pas Monsieur ?

M. CORRÉGÉ : Oui, tout à fait, Monsieur le Maire. Cela permettra d'avoir une offre de stationnement d'une centaine de places au niveau du bas, si j'ose dire, de la rue Maubec.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. Acquisition des parcelles cadastrées section BC n° 184, 186, 187, 188, 192 et 195, sises dans l'emprise de la résidence Canopée, à l'angle de la rue Maubec et de l'avenue du 14 avril 1814 appartenant à l'Association Syndicale Libre Canopée

M. LE MAIRE : Vous poursuivez, Monsieur Corrége, avec le rapport 28.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section BC n° 184, 186, 187, 188, 192 et 195, sises dans l'emprise de la résidence Canopée, à l'angle de la rue Maubec et de l'avenue du 14 avril 1814, appartenant à l'Association Syndicale Libre Canopée. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition par la Ville à l'euro symbolique des emprises constitutives d'un large parvis à vocation publique aménagé au droit de la résidence Canopée à l'angle de la rue Maubec et de l'avenue du 14 avril 1814, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce et document se rapportant à l'exécution de cette opération.

Si vous me permettez, Monsieur le Maire, l'acquisition de ces parcelles permettra de terminer l'angle de la rue Maubec et de la rue du 14 avril et de finir les deux ventes de cette résidence Canopée avec la possibilité d'y avoir des trottoirs et des places de stationnement deux-roues.

M. LE MAIRE : Lors de la dernière réunion publique qu'on a faite dans cette rue, la population nous a interrogés là-dessus et notre directeur du service technique a répondu, c'était imminent, il fallait délibérer et derrière, on va pouvoir faire ces travaux. Ça va quand même

donner du confort à la population du quartier. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29. Résiliation amiable d'un bail commercial — local situé 16 rue de la Salie

M. LE MAIRE : Nous en arrivons, Madame Durruty, au rapport 29 pour une résiliation amiable d'un bail commercial.

Mme DURRUTY : Absolument. La Ville a acquis le 3 août 2017 un immeuble situé 16 rue de la Salie qui comprend une cellule commerciale au rez-de-chaussée, occupée par la société Ai-K BOUTIQUE aux termes d'un bail commercial. La Ville souhaite récupérer le local commercial dans le cadre d'un projet de réhabilitation de l'immeuble. Il est donc demandé à notre conseil municipal d'approuver les conditions d'une résiliation amiable anticipée du bail et le versement d'une indemnité d'éviction telle que détaillée en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30. Renouvellement de la convention de mise à disposition au profit de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) pour l'installation sur le toit de l'Hôtel de Ville d'une station de mesures de réception radioélectrique

M. LE MAIRE : Madame Hardouin, vous présentez le rapport 30.

Mme HARDOUIN-TORRE : Il s'agit du renouvellement d'une convention de mise à disposition au profit de l'Agence Nationale des Fréquences pour l'installation sur le toit de l'Hôtel de Ville d'une station de mesures de réception radioélectrique. Donc, lors du conseil municipal du 7 octobre 2010, il a été voté une convention de mise à disposition au profit de l'ANFR pour une durée de dix ans à titre gratuit, qui arrive à échéance au 15 octobre 2021. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette autorisation assortie de la signature d'une nouvelle convention avec l'ANFR.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

31. Acquisition de services de télécommunications et d'accès à internet pour les besoins des services municipaux et des établissements scolaires — Signature des accords-cadres

M. LE MAIRE : Nous arrivons au marché public. Jean-Marc Salanne vous nous présentez divers rapports. D'abord le rapport 31.

M. SALANNE : Merci Monsieur le Maire. Par délibération du 3 juin 2021, le conseil municipal a approuvé le lancement et la signature des accords-cadres à bons de commande pour le

renouvellement des services de télécommunication et d'accès à Internet. Afin de se conformer au décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 venu modifier le Code de la commande publique, il y a lieu de définir les montants maximums des prestations correspondantes telles que fixées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres et à intervenir dans ce sens.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32. Divers travaux d'impression — Accord-cadre multi-attributaire attribué en groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne — Avenant n° 1 aux accords-cadres conclus avec la société MERICO DELTA PRINT — Transfert de contrats

M. LE MAIRE : Rapport 32.

M. SALANNE : Rapport 32 concernant divers travaux d'impression. Les prestations d'impression ont donné lieu à la signature en novembre 2018 d'un accord-cadre multi-attributaires décomposé en quatre lots. À la suite d'une opération de fusion-absorption concernant le titulaire des lots n° 2 et 4, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant à ces marchés. (Si je ne tourne pas la bonne page, ça ne va pas marcher.) La société Paragon Transaction SA sera subrogée à la société Mérico Delta Print dans l'ensemble des droits et obligations issues de ces contrats dont les conditions d'exécution demeurent inchangées.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33. Acquisition de fournitures administratives pour les services, les crèches et les écoles — Accord-cadre à bons de commande constitué en groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne — Avenant n° 1 aux accords-cadres conclus avec les sociétés MTM (lot n° 1), Lacoste (lot n° 2), L'atelier Vert Bocage (lot n° 3)

M. LE MAIRE : Rapport 33.

M. SALANNE : Le rapport 33 concerne l'acquisition de fournitures administratives pour les services, les crèches et les écoles. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 aux accords-cadres énumérés dans la note explicative de synthèse afin d'opérer une modification de l'indice de révision des prix publiés par l'INSEE rendu nécessaire par la suppression de l'indice initialement appliqué pour l'exécution de ces marchés.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE LA VILLE

34. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de l'appel à projet 2021 lancé par le GIP-DSU

M. LE MAIRE : Monsieur Laiguillon, vous présentez le rapport 34.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projet 2021 lancé par le GIP-DSU. Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2021 ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers. La Ville se propose d'accompagner, sur ses crédits spécifiques la Politique de la Ville, les associations pour les projets détaillés en note explicative de synthèse. En complément des subventions attribuées par délibération du 3 juin 2021, il est demandé au conseil municipal d'attribuer l'attribution des subventions pour un montant de 9 325 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35. Économie sociale et solidaire — Dispositif local d'accompagnement — Attribution d'une subvention pour la structuration d'un collectif d'associations œuvrant aux Hauts de Sainte-Croix

M. LE MAIRE : Vous poursuivez Monsieur Laiguillon sur le rapport 35.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Économie sociale et solidaire — Dispositif local d'accompagnement — Attribution d'une subvention pour la structuration d'un collectif d'associations œuvrant aux Hauts de Sainte-Croix. La structuration d'un collectif de six associations œuvrant pour l'animation locale du quartier Sainte-Croix donne lieu à une mission d'accompagnement réalisée par le dispositif local d'accompagnement DLA, avec le concours d'un cabinet de conseil spécialisé. Considérant l'intérêt du projet présenté par la Ville, il est demandé au conseil municipal, sur la base des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, de valider la réalisation de cette mission qui donnerait lieu à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 200 euros, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale jointe en annexe.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE LINGUISTIQUE

36. Signature d'une déclinaison territoriale de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires

M. LE MAIRE : Monsieur Parrilla Etchart, vous présentez le rapport 36.

M. PARRILLA ETCHART : *Milesker*.

Auzapez jauna,

Euskaldunen kopuruen bilakaerak esperantza erakutsi du Iparraldean. Izan ere, nahiz eta balore erlatiboetan apalduz jarraitu, kopuru absolutak lehen aldiko egonkortu egin dira.

Euskara sustatzeari buruzko jauerak nagusiki aldekoak dira Iparraldean, bai eskualdeen arabera bai eta ere hizkuntza gaitasunaren arabera."

L'évolution de la population des bascophones en Pays Basque Nord montre des motifs d'espoir. En effet, bien qu'elle continue à diminuer en valeur relative, pour la première fois elle s'est stabilisée en valeur absolue. Concernant la promotion de la langue basque, les habitants du Pays Basque Nord depuis quelques années y sont majoritairement favorables, quel que soit le secteur géographique concerné et quel que soit le niveau de compétences linguistiques. Mais il faut poursuivre cet effort collectif. C'est dans ce cadre que la signature d'une déclinaison territoriale de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires prend toute son importance. C'est bien le Conseil de l'Europe qui a engagé ce programme de promotion d'une déclinaison territoriale de la charte. L'initiative est relayée par l'association Euskal Konfederazioa, qui est une confédération d'associations ayant pour but la co-officialisation de l'euskara et donnera lieu à une présentation publique des premières collectivités signataires le 3 décembre prochain, une journée internationale de la langue basque qui vient commémorer la mort de Saint-François Xavier, 3 décembre 1552, Saint-François Xavier, patron de la Navarre, des pilotaris, mais aussi de l'euskara.

Cette charte comprend 35 engagements s'inscrivant dans un panel d'actions mis en œuvre au titre du « plan Euskara » développé par la Ville déjà depuis 2017, qui bénéficiera d'une visibilité supplémentaire à l'échelle européenne. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à approuver cette charte locale de promotion de la langue basque telle qu'elle est présentée en annexe à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. LE MAIRE : Merci. C'était bien de prendre le temps d'expliquer tout cela. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Madame Capdevielle et Jean-Marc Abadie aussi. Madame Capdevielle.

Mme CAPDEVIELLE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues. Il y a un premier point vraiment sans importance, mais qui est un point un peu juridique : la délibération évoque un « amendement constitutionnel ». Je crois que c'est plutôt une proposition de loi constitutionnelle qui avait été portée par Jean-Jacques Urvoas. Je le sais parce que je l'avais cosignée. C'est plutôt une proposition. C'est juste un amendement de rectification, ce n'est pas un amendement constitutionnel. C'était une proposition de loi constitutionnelle qui avait été très largement adoptée, comme vous l'indiquiez, dans la délibération à l'Assemblée nationale le 28 janvier 2014. Et malheureusement, malheureusement, puisque quand même, la responsabilité politique c'est le Sénat qui l'a rejetée, un Sénat extrêmement conservateur avec des débats hallucinants le 27 octobre 2015. C'est important vraiment de refaire l'histoire, parce que chacun doit assumer aussi ses responsabilités.

Beaucoup de pays en Europe ont ratifié sans aucune difficulté cette charte, l'Espagne bien sûr, des pays du nord de l'Europe, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, la Suède et la Suisse. C'est intéressant aussi de lire, parce que le Conseil d'État fait un rapport régulier pour voir dans ces différents pays... Parce qu'en fait, chaque État... la charte est extrêmement riche et chaque État en fait, vient choisir un peu ce qui lui convient à l'intérieur des préconisations. C'est intéressant de voir – j'ai passé un peu de temps à le regarder – l'application dans tous ces pays qui l'ont ratifiée. Et ce qui est quand même absolument incroyable, c'est qu'il n'y a aucun pays en Europe où le problème de la charte a soulevé autant de problèmes qu'en France. Il n'y a qu'en France où il y a eu vraiment, où il y a encore des débats. Et pourtant, dans les pays qui ont adopté la charte — je pense notamment aux pays du nord de l'Europe — ils ont aussi des principes d'unité, ils ont des principes d'égalité des langues officielles à protéger, des cours constitutionnelles aussi sourcilieuses que la nôtre. Je crois que c'est quand même une disposition qui est... C'est assez atypique quand même de noter ce conservatisme, cette frilosité franco-française assez unique en Europe, qu'on ne retrouve pas dans les autres pays.

Le Conseil de l'Europe, opportunément, invite les collectivités locales dans une version qui est adaptée aux compétences évidemment des collectivités, dans le respect du cadre juridique à décliner localement cette charte européenne. Je rappelle quand même, pour ceux qui pourraient avoir des doutes, que les 39 dispositions de la Charte en question signées par la France, signées seulement par la France mais pas ratifiées, ont bien été reconnues conformes à la Constitution par le Conseil constitutionnel, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Mais sur la question quand même de l'enseignement en langue régionale et sur la question des langues, on est quand même en France face à une vraie difficulté. Évidemment, on va voter. Il n'y a pas de difficulté. On va voter pour cette délibération. On est quand même dans une insécurité juridique totale, avec une position qui est assez radicale du Conseil constitutionnel sur cette question. Et dans un État de droit, l'insécurité juridique, ce n'est jamais bon. Parce qu'on a besoin, sur un sujet qui est compliqué quand même en France, d'avoir justement une sécurité juridique.

On va être dans quelques semaines, quelques mois, avec un débat national des candidats aux élections présidentielles qui donc se positionneront, comme l'avait fait l'ancien Président de la République, pas l'actuel, mais le précédent, avec une volonté de faire ratifier la Charte européenne des langues régionales. J'espère qu'on finira un jour quand même par y arriver, ce qui donnera quand même plus de souplesse et aussi de sécurité juridique à tous ceux qui veulent avancer dans ce domaine. Je ne sais pas. Je ne suis pas spécialiste du droit public. Il y a l'article 2 de la Constitution qui, à mon avis, il va falloir y toucher, et l'article 75-1 également, puisqu'on était passé par cet article 75-1 de la Constitution pour voir reconnaître les langues régionales et essayer d'avancer. Mais manifestement, sans une réforme constitutionnelle, ce sera compliqué. Et ce sera plus facile de mon point de vue, lorsqu'il y aura une réforme constitutionnelle, de pouvoir faire adopter au plan national, parce que c'est quand même le plus important, cette fameuse Charte européenne que la France est un des rares pays encore en Europe à avoir signé, mais pas ratifiée, ce qui est une hérésie juridique, il faut bien le rappeler. Voilà. Donc nous voterons pour.

M. LE MAIRE : Monsieur Abadie.

M. ABADIE : *Milesker.*

Jaun auzapeza, jaun andereak, Parrillat Etxart jauna,

Ce sujet, bien sûr, est particulièrement d'importance à nos yeux. Pourtant, nous émettons de grandes réserves sur la politique linguistique menée dans cette ville. Certes, des progrès ont été faits, mais nous n'avons pas développé selon nous les moyens nécessaires et suffisants à la sauvegarde, encore moins au développement conséquent de la langue basque sur notre territoire. Nous avons déjà indiqué le taux de scolarisation en basque des élèves bayonnais, particulièrement bas, 15 %, en deçà de celui d'Anglet, 20 %, et de celui de Biarritz qu'il faut citer, 25 %. De même, en 15 mois, la commission extra-municipale sur la langue basque ne s'est retrouvée qu'une seule fois.

Il est donc particulièrement regrettable que les acteurs qui la composent n'aient pas été conviés à participer à l'élaboration de cette charte. Mais au-delà et sur le fond, nous ne notons jusqu'à aujourd'hui aucun bilan en profondeur d'une évaluation de la politique publique linguistique. Quelle évolution, par exemple, du nombre de locuteurs dans notre cité ? On mène une politique linguistique pour que l'on parle la langue et non pas uniquement pour que l'on parle de la langue. Nous savons que le pôle des techniciens de la langue basque est en restructuration. Nous savons également qu'un poste à temps plein est recherché, non sans difficulté apparemment, pour suppléer le poste existant. Nous sommes aussi peinés, et il faut le dire, que les grandes compétences et les forces de travail de Monsieur Aitzol Salaberria n'aient pas été retenues, qui l'ont amené du coup à quitter son poste à mi-temps à la Ville et l'autre mi-temps à l'Agglomération. Pour nous, il eût fallu intervenir assez en amont pour entendre ses desideratas. Aussi, nous ne sommes pas du tout persuadés que le rattachement de ce service au bureau du maire soit très performant.

En ce qui concerne plus précisément cette charte, elle émane, comme nous le savons — et c'est ce qu'a indiqué Colette Capdevielle — de la Charte européenne des langues minoritaires, c'est dit dans la délibération, que la France, dans toute sa splendeur d'un nationalisme jacobin, a signée mais pas ratifiée, donc inapplicable. En la matière, elle ne vaut pas mieux que la Turquie et s'engonce selon nous dans un archaïsme franchouillard indigne d'un État qui se pare de vertus démocratiques.

Pena da iparraldeko hiri nagusian ez girela kapable behar den euskara zerbitzio on bat ukaiteko. Jakinez izan direla eta badirela euskal herri onetan konpentziak zerbitzu hori eraimateko.

Quand bien même nous notons avec satisfaction, les 53 options retenues, sans savoir pour autant et avec précision quelles sont celles qui sont déjà appliquées et celles qui devront faire l'objet d'une mise en place ou d'un développement, reste pour compenser une partie des manques observés cités il y a quelques instants, ces rapports périodiques qui devront être rendus publics et que la collectivité devra fournir au regard des mesures prises. Qui plus est, un comité d'experts aura la mission de formuler des observations ou des recommandations, ce qui présente un gage dans le suivi de cette application de la Charte au niveau communal.

Malgré nos réserves et comme sagesse est source de foi, nous voterons bien sûr favorablement cette délibération. *Milesker.*

M. LE MAIRE : Merci, Vous avez laissé le micro ouvert, Madame Capdevielle, c'est une erreur, j'imagine ? Ok. Monsieur Parrilla Etchart en réponse ?

M. PARRILLA-ETCHART : Merci Monsieur le Maire. Jean-Marc Abadie, notre collègue relevait que la commission extra-municipale langue basque n'avait pu être réunie une seconde fois après sa séance inaugurale du 20 janvier dernier. Et dans ce que vous avez dit, il y a une partie de l'explication. Effectivement, il y a eu d'un côté la situation sanitaire qui, ce printemps, ne nous a pas aidés. C'est une commission extra-municipale. Elle amène donc, au sens propre du terme, des personnes extérieures à nous, élus, à y participer. Il a été délicat, et avec la situation sanitaire et le départ que vous avez très bien noté d'Aitzol Salaberria Goñi, tout ceci a retardé la mise en place du cycle de concertation. Mais il faut savoir qu'il se passe quand même des choses et des démarches sont en cours, et elles sont de trois ordres.

Actuellement, d'abord, et vous l'avez noté aussi, nous sommes accaparés par l'idée de renforcer ce service de politique linguistique, entre autres en faisant nous rejoindre dans notre collectivité un chef de ce service. Alors oui, son recrutement n'est pas simple. Pourquoi ? Parce que nous sommes tout simplement, Monsieur le Maire et ceux qui nous occupons de ce service Politique linguistique, nous sommes exigeants. Nous n'avons pas envie de manquer l'occasion de faire venir une personne de qualité qui pourrait nous aider à faire grandir l'euskara, à faire grandir cette langue que nous aimons au sein de la collectivité et en dehors.

Dans un deuxième temps, j'ajouterai que le « plan Euskara » en place devrait nous mener dans le cadre de la concertation, là, en octobre et en novembre, à discuter de l'ensemble pour que... nous essaierons de tenir en séance plénière une commission extra-municipale courant décembre, à la mi-décembre.

Et vous le notiez aussi, vous posez la question de savoir — je ne veux pas trahir vos propos — de savoir pourquoi ce service politique linguistique était directement rattaché au cabinet. Pour vous rassurer, il faut croire que cela ne sera plus le cas très prochainement, puisqu'il va être rattaché à la Direction générale des services adjointe en charge de la Jeunesse, des Sports et autres, et pourra permettre d'avoir un contact direct avec un Directeur général adjoint.

Enfin, il faut savoir que des actions ont été conduites ces derniers temps. En septembre dernier, il y a eu Mintzalasai, comme chaque année depuis des années, cette collaboration que vous connaissez entre Bayonne, Anglet et Biarritz, qui s'est concrétisée cette année dans une relation bilatérale entre Bayonne et Biarritz, et qui a pu pendant une semaine voir les uns et les autres converser, échanger, apprendre autour de l'euskara.

Vous noterez aussi très prochainement dans le cadre de la Foire au jambon qu'un effort a été fait et dans la communication — sans doute vous l'avez noté — mais aussi dans le fait que nous ferons, par l'intermédiaire de Peio Heguy, une présentation et une animation tout au long de ces trois jours et en français et en basque.

Je terminerai en vous disant que très prochainement, ce sera le 22 octobre, il y aura, dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de Bayonne et l'Académie de la Langue basque Euskaltzaindia, un colloque autour de la loi Molac, de la proposition de cette loi Molac et des perspectives qui pourront être mises à jour. Entre autres, notre ami Mathieu Bergé y participera dans le cadre de tables rondes. Je vous invite à nous y rejoindre le plus nombreux possible.

M. LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous allons vérifier le sens du vote des uns et des autres. Le groupe de Monsieur Etcheto vote pour, de Mathieu Bergé aussi et également Monsieur Esteban. Donc unanimité sur ce rapport. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

37. Approbation du règlement du temps de travail des personnels de la ville de Bayonne

M. LE MAIRE : Rapport 37, Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Ce rapport concerne l'approbation du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Bayonne. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose à toutes les collectivités locales de se mettre en conformité avec la durée annuelle du temps de travail de 1 607 heures pour application de nouvelles règles au 1er janvier 2022 au plus tard. Initiées dès 2018, les discussions autour de cette nécessaire évolution ont donné lieu à l'élaboration du nouveau règlement du temps de travail, issu d'une méthodologie très participative telle que décrite dans la note explicative de synthèse. L'importante mobilisation des acteurs, qu'il s'agisse des encadrants, des agents ou encore des représentants du personnel, comme les engagements forts pris par la Ville en faveur des agents ont permis d'aboutir à des règles consensuelles validées par la majorité des organisations syndicales. Ainsi, le comité technique du 16 juillet 2021 s'est prononcé à une très large majorité en faveur des propositions émises. Il est en ce sens demandé à notre conseil municipal d'approuver le règlement du temps de travail des agents municipaux annexé au présent rapport.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Duzert vous demandez la parole ? Oui et vous l'avez.

M. DUZERT : Je vois que vous attendiez avec impatience mon intervention, donc à la demande générale je suis obligé d'intervenir. Je pense que je ne vous surprendrai pas, mais enfin. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » organise en fait une véritable régression des conditions d'emploi des agents des trois fonctions publiques d'État hospitalières, et donc celle de nos collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans le cadre général de stagnation de leur rémunération par le gel par les derniers gouvernements du point d'indice, gel poursuivi depuis de trop longues années.

Cette loi conduit aussi et surtout à réduire comme une peau de chagrin la place et le rôle des instances de consultation des négociations paritaires telles qu'issues du programme du Conseil national de la Résistance. Elle demande aux collectivités locales — qui n'en étaient pas demandeuses pour une grande partie — à revenir sur leurs maigres avantages relatifs en matière de durée du temps de travail. Cette augmentation du nombre d'heures travaillées est un recul historique à l'heure où le débat sur les 32 heures est posé dans de nombreux pays du monde, nombreux pays industrialisés. Tout à l'heure, on a parlé pour la charte linguistique aussi. Donc ça aussi, c'est un vrai débat et qui est porté, y compris dans des pays à très grande vocation capitaliste.

Cette augmentation de ressources humaines et donc de productivité, vise à permettre de compenser la baisse des dotations financières aux collectivités entre autres. Vous décidez de dégrader les conditions de travail et donc de vie des personnels rendant un service public aux populations, populations dont beaucoup sont déjà fragilisées. Cette dégradation du temps et des conditions de travail, les bas salaires, accentuent le manque d'attractivité de la fonction publique territoriale en particulier, et donc des difficultés de recrutement ou de conservation des personnels. Cela a déjà et aura un impact sur la santé physique et mentale des personnels, responsabilité de l'employeur, je vous le rappelle.

Vous nous demandez de voter un document incomplet alors que des négociations d'application sont en cours à la mairie. Drôle conception du dialogue social, puisque les annexes doivent être négociées avant la fin de l'année. Mais aussi oui, drôle de conception car les représentants du personnel du Comité technique du CCAS n'ont jamais été partie prenante de ces cycles. Le rejet de ce règlement par le Comité technique du CCAS devrait vous alerter sur le ressenti de ses salariés représentant les premiers de cordée ou plutôt les premiers de corvée, là, comme à la mairie.

Nous avons été unanimes à saluer leur plein engagement de service public durant la longue crise sanitaire. Il ne peut alors en aller autrement chez beaucoup de personnel, de ressentir plus que de l'amertume, en fait, un fort sentiment légitime d'injustice, un grave manque de reconnaissance pour le sens éminent du service public qui anime, ici comme ailleurs, les personnels de notre collectivité.

À la mairie de Bayonne, c'est « travailler plus pour gagner moins. » Vous appliquez avec zèle les orientations de ce gouvernement Macron et de ce soutien dont vous en êtes, d'après les informations reprises dans la presse. Mais bon, on n'est pas surpris.

Toutefois, l'argent existe dans ce pays ! Pour preuve, les scandales des « Panama papers » « Pandora papers » — je ne suis pas très doué en d'anglais — mais j'ai vu les masses financières en euros, les milliards de dividendes aussi versés aux actionnaires du CAC40 cette année. Donc l'argent existe réellement, pour d'autres choix, dans ce pays.

Monsieur le Maire, chères et chers collègues, ce n'est pas aux salariés de notre collectivité, — mairie et CCAS — de payer pour permettre aux premiers de cordée de continuer à s'enrichir. Plusieurs collectivités autour de nous ont refusé cette régression, Boucau, Tarnos, mais aussi Anglet à sa façon. Nous ne voulons pas valider cette régression sociale concernant un personnel dont nous, nous sommes réellement fiers et respectueux. Merci.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. ABADIE : *Milesker*. Mon intervention sera un tantinet plus brève. Cette imposition des 1 607 heures annuelles de travail engage bien sûr la Ville. Nous mesurons toute l'énergie, l'investissement et le temps passés sur cette question de la part des élus, notamment vous, Madame Durruty, en charge de ce dossier, des chefs de service, des directeurs, des DRH et des représentants syndicaux. Contrairement à 2018 où les premières discussions sur ce sujet ont permis de déboucher sur un accord de toutes les parties, cette fois-ci, le dialogue social n'a pas abouti à la signature de toutes les organisations syndicales. D'un autre côté, nous notons aussi le fait qu'il n'y a pas eu — ce que disait Alain Duzert — de négociation spécifique

avec les institutions du CCAS, dont les représentants du personnel. Nous savons aussi que les cadres du CCAS sont venus apporter des améliorations, notamment par rapport à l'article 3-1 sur la pénibilité. Or, en tant qu'administrateur du CCAS, nous constatons qu'il y a des profils de postes différents du travail de nuit, une pénibilité certaine dans certaines fonctions, notamment dans tout ce qui touche l'accompagnement de la personne, les aides à domicile ou les infirmières.

Nous ne sommes pas persuadés que l'on règle les questions du temps de travail par une aumône, c'est-à-dire 23 euros mensuels pour le personnel à temps plein, ce qui est loin d'être le cas parmi les agents du CCAS. Ce mardi soir 12 octobre, les deux syndicats représentatifs — ce qu'indiquait Alain Duzert — CFDT CGT de même élan du comité technique du CCAS se sont opposés à ce protocole. On sait qu'un nouveau comité technique se retrouvera prochainement. D'ici là, selon nous, il serait opportun, pour améliorer le dialogue social auprès de ce personnel du CCAS, qu'un groupe de travail soit mis en place pour prendre en compte leur spécificité. C'est principalement pour cette question que nous allons nous abstenir.

M. LE MAIRE : Très bien. Madame Durruty, pouvez-vous répondre ?

Mme DURRUTY : Je crois que dans les réponses que je dois faire ce soir, il y a d'abord une réponse générale à la quasi-totalité des propos de Monsieur Duzert qui remet en question le principe même d'une loi qui aujourd'hui s'impose à nous, et qui doit être appliquée dans toutes les collectivités locales au 1er janvier 2022. Donc, que vous puissiez vous, compte tenu de votre engagement, tenir des propos tels que ceux que vous avez tenus, vous appartient. Il n'empêche que ce n'est pas l'assemblée qui est la nôtre qui peut décider ou non de l'application ou non de cette loi, puisque bien évidemment l'application de cette loi s'impose.

Alors, bien sûr, je crois qu'aujourd'hui, ce qui est le plus important, c'est de considérer — et ça a été évoqué d'ailleurs par Monsieur Abadie — que la démarche que nous avons élaborée pour mettre en œuvre ce nouveau règlement d'organisation et de gestion du temps de travail a finalement d'abord été commencée en 2018. Et c'est bien. C'est-à-dire qu'en anticipation de la loi, puisque nous savions clairement que cette loi risquait d'arriver, avait de fortes chances d'arriver, nous avons dans un premier temps travaillé, comme vous l'avez dit, remis à plat aussi nos organisations, essayé de rectifier, et avec l'ensemble des représentants des personnels et des agents, un certain nombre de points qui devaient être réajustés dans nos organisations, et aussi signer l'accord-cadre dont vous avez évoqué effectivement, qui avait été signé par l'ensemble des organisations, mais qui finalement guidait le chemin que nous devons conduire. Pour dans un premier temps, avoir ce travail de fond sur les organisations et ensuite, dans un second temps, bien évidemment, éventuellement s'il y avait un accord de l'ensemble des représentants syndicaux, commencer à travailler sur le réajustement du temps de travail pour arriver à ces 1 607 heures, c'est-à-dire la suppression du régime dérogatoire qui aujourd'hui ne peut plus être appliqué aux agents.

Alors clairement, je ne peux pas laisser dire, je ne peux pas laisser dire que nous n'avons pas ou que nous avons failli sur telle ou telle partie de la négociation. Pourquoi ? D'abord parce que nous vous avons informés à toutes les commissions (RH, Finances...) qui ont lieu avant chaque conseil municipal, de l'avancée de nos négociations et donc de la méthode qui était appliquée. Ce n'est pas une méthode que vous avez découverte à la lecture d'une délibération,

mais bien une méthode extrêmement participative. Puisque — je vais essayer de ne pas vous noyer de chiffres — mais il y a eu, entre septembre et décembre 2020, 56 entretiens organisés avec l'ensemble des directeurs, y compris au CCAS. À chaque fois, c'est y compris au CCAS. Il y a eu ensuite sur la période entre janvier 2021 et juillet 2022, c'est-à-dire en cinq mois à peine, 16 temps d'échange avec les organisations syndicales, que ce soit des réunions techniques, que ce soit des comités techniques, dix réunions aussi techniques entre la Direction générale, les DRH et sept groupes de travail sur sept thématiques qui ont aussi associé les agents du CCAS. Je crois qu'aujourd'hui, il faut savoir raison garder. La démarche a été faite de concert.

D'ailleurs, le règlement qui est proposé ce soir, c'est bien le règlement de travail de la Ville et du CCAS. Et il y a un certain nombre de dispositions spécifiques qui ont été ajoutées parce qu'elles correspondent aux besoins des agents du CCAS. Donc je ne peux vous laisser dire qu'ils n'ont pas été pris en compte et qu'on les a oubliés.

Quant à dire que c'est une régression, Monsieur Duzert non, non. Pourquoi ? Parce que d'abord, je ne l'ai pas dit, mais cette loi prévoyait qu'il n'y avait pas de contrepartie financière pour les agents. D'accord ? Dès le départ, je veux dire, pour nous, il était évident que nous devons aussi considérer qu'il fallait qu'il y ait un accompagnement financier, compte tenu d'un certain nombre d'éléments de contexte que vous avez su rappeler tout à l'heure.

Malgré tout, au-delà de cette augmentation du temps de travail à 1 607 heures, qui représente en moyenne, je vais l'exprimer ainsi, 30 heures de travail supplémentaires, donc en moyenne, pour la plupart des agents, il y avait plus de 60 organisations de travail différentes, donc ce que je viens de dire est assez général. Ce que nous avons réussi à faire, et je vais oser ce soir dire que c'est grâce à l'engagement de tous, c'est que nous n'y avons pas ménagé notre peine, franchement, ce que l'on a réussi à faire dans ce temps très, très court, c'est d'abord :

- Clarifier les règles internes relatives au temps de travail. Je l'ai dit, il y avait plus d'une soixantaine d'organisations.
- Ensuite, une possibilité d'option entre différents cycles hebdomadaires au choix de l'agent, dans les services qui étaient soumis au badgeage.
- Une évolution des plages horaires de travail pour les agents en horaires variables qui pourront désormais finir à 16 h 30 au lieu de finir à 17 heures. Si ça, c'est de la régression, excusez-moi du peu. Je pense que nous n'avons pas la même vision des choses.
- Ensuite, un assouplissement dans la prise des journées de RTT.
- Une plus grande équité dans le décompte du temps de travail.

Excusez-moi, je vais m'arrêter là parce que la liste est longue. Mais clairement, point par point, nous avons essayé de négocier au mieux et de répondre au mieux à ce que nos organisations pouvaient nous permettre de faire, mais aussi et surtout à ce que les agents attendaient.

Alors, bien sûr, vous l'avez dit Monsieur Duzert, ce document n'est pas complet, mais en revanche, nous avons pris des engagements. Ces engagements concernent d'une part le télétravail, pour qu'une étude soit lancée dans les prochains jours pour une mise en œuvre au second semestre 2022. Nous nous sommes aussi engagés à la prise en compte des horaires atypiques pour nos cadres, parce que c'était aussi un point qui est sorti du diagnostic. Et puis un point essentiel, c'est la prise en compte de la pénibilité, avec donc l'élaboration du document

unique que chacun d'entre nous appelle de ses vœux. Dès les semaines passées, ce chantier a été initié. Un document a été présenté d'ailleurs dans les services pour que nous puissions aboutir à ce document unique pour mise en œuvre au second semestre 2022.

Alors, s'il vous plaît, j'entends que vous ayez, vous personnellement, Monsieur Duzert, des récriminations à faire par rapport à vos convictions sur la loi qui était la transformation de la fonction publique. Mais s'il vous plaît, ne dites pas que nous n'avons pas... que c'est une régression pour l'ensemble des agents. C'est faux et archi-faux. Quant au sujet du CCAS, je pense que je vais laisser Christine peut-être répondre et puis je compléterai peut-être tout à l'heure.

Simplement, Monsieur Abadie, les organisations syndicales de la Ville, lors d'un comité technique qui a donc été organisé le 22 juillet, ont voté à cinq voix sur six ce règlement du temps de travail, sachant que c'est la CGT et on peut le dire ici, parce qu'elle est opposée par principe, je veux dire, à l'application de cette loi, qui a voté contre. Donc cinq sur six, c'est malgré tout une très large majorité, je crois qu'on peut le reconnaître. Christine, quelques mots sur ce qui s'est passé au CCAS peut-être ?

Mme LAUQUÉ : Je voudrais te remercier d'abord de ces explications et profiter d'avoir la parole pour vous redire, Monsieur Duzert, ce que je vous ai dit au CCAS mardi. J'ai été un petit peu choquée quand vous m'avez dit que nous avons applaudi ce personnel. Vous nous l'avez bien dit, nous, Monsieur le Maire et notre équipe et d'autres ont applaudi ce personnel, que vous ne l'avez pas applaudi, mais parce que vous étiez près d'eux. Je pense que nous aussi, nous sommes près d'eux, à notre manière.

Et la deuxième chose, je vais profiter d'avoir la parole pour remercier le Directeur des Ressources humaines qui a beaucoup donné de sa personne, qui a énormément travaillé. Et je dois dire qu'il a été assez déçu, mardi, de la tournure qu'a pris le dialogue au niveau de ce CT. Je crois que je n'ai que ça à dire. Si je peux ajouter oui, quelque chose, c'est que nous sommes tous là pour le bien de nos bénéficiaires, de nos résidents, mais aussi pour le bien du personnel. Et je crois qu'on leur a prouvé, je le redis, mardi. Il n'y a pas eu trop de commentaires en votre présence. Donc il faudrait quand même avoir des propos assez mesurés. C'est tout ce que j'ai à dire ce soir.

M. LE MAIRE : Merci. On va conclure rapidement là-dessus. Mais par contre, Jean-Marc Abadie veut dire un mot. Et puis, si vous voulez dire un dernier mot, Monsieur Duzert, rapide, et puis on vote. Monsieur Abadie.

M. ABADIE : Merci, Monsieur le Maire. Les applaudissements, vous allumez un contre-feu. Effectivement, les cadres du CCAS, et notamment Grégori Thierry, que vous n'avez pas cité mais que je cite, ce sont des personnes de grande qualité et de très grandes compétences. Ceci dit, je note juste une chose. Il y a un syndicat qui a signé et qui fait partie des cinq organisations syndicales qui ont signé le protocole de... je le cite, c'est la CFDT. Par contre, au niveau du CCAS, les représentantes de la CFDT ne le signent pas. Donc moi, de mon regard de simple et humble administrateur du CCAS, je me pose des questions. Pourquoi d'un côté, ils le signent et pourquoi de l'autre ils ne signent pas ? C'est parce que, selon moi, on vérifiera cela au prochain comité technique et accessoirement au prochain CA du CCAS, pourquoi, dans

le détail, pourquoi est-ce que cette organisation signe d'un côté et ne signe pas de l'autre ? C'est ce que je voulais préciser par rapport au CCAS. Merci.

M. DUZERT : Oui, pardon, excusez-moi Monsieur le Maire, d'avoir pris la parole avant votre autorisation. Nous allons commencer par les choses très tranquillement. Madame Lauqué, vous m'accusez d'avoir tenu des propos, vous laissez des doutes ici aux habitants de Bayonne, aux habitants d'autres... qui nous regardent. Je n'ai mordu nulle part le trait. J'ai des propos très clairs de militant. J'ai mes convictions politiques et syndicales. Je n'ai été ni irrespectueux, ni grossier, ni vulgaire. Attention aux propos que vous venez de tenir là. Là, c'est vous qui mordez le trait. Là, c'est vous qui venez de le mordre. Et ça, je n'accepte pas. On peut être en désaccord. On l'a fait, on s'est quitté quand même, je dirai, « bons amis » dans le respect républicain des élus. Mais je n'ai jamais mordu le trait et encore moins – Jean-Marc était témoin, Monsieur Abadie — y compris vis-à-vis de Grégori Thierry ou de Monsieur le Directeur. Il y a un désaccord. Un désaccord que chacun exprime à sa façon, mais je n'oublie pas... n'oubliez pas que plus d'une fois, j'ai pris la parole en m'exprimant à Madame la Présidente, Madame la Présidente par délégation, mais Madame la Présidente du CCAS, et non pas au personnel justement. Et ça, je fais toujours la différence quand on est dans des vrais moments de discussions et d'échanges.

Effectivement, Jean-Marc a fait quelque chose que j'ai oublié de faire et que je fais d'habitude, on a remercié la qualité du travail d'échange qu'il y a pu avoir. Ça, c'est l'habitude, c'est la routine. Parce qu'on est habitué à nos services à Bayonne, que ce soit à la mairie, au CCAS, que le boulot soit clair et bien fait. Après, ils ont une commande politique des élus. Donc ça, par contre, ils doivent faire des choses, etc. Donc vos propos sont inqualifiables me concernant. Ça, c'est réglé. Donc point 1.

Au bout d'un moment, ce genre d'accusation...

M. LE MAIRE : Monsieur Duzert, on n'a pas entendu la même chose. Heureusement que c'est enregistré.

M. DUZERT : Vous n'y étiez pas vous !

M. LE MAIRE : Ah !

M. DUZERT : Oui c'est enregistré, et on pourra écouter la bande ensemble !

M. LE MAIRE : Celle de ce soir ?

M. DUZERT : Non de mardi, du CT.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. DUZERT : Parce que les accusations c'était sur le CT de la semaine dernière. Je n'ai pas dit « grossiers » mais vos propos étaient très tendancieux. Donc je vous propose qu'on écoute cette fameuse bande, ça dure une heure, enregistrée, ici derrière. D'accord ?

M. LE MAIRE : Vous terminez s'il vous plaît votre intervention.

M. DUZERT : De toute façon, le match de rugby est bien commencé pour toutes et tous. Je ne suis pas sur la remise en cause de la loi, enfin là oui, je la remets en cause, mais moi, je vous accuse surtout parce que vous dites « on doit l'appliquer ». Moi, je suis aussi un fervent respectueux des décisions et des lois, même en même temps quand il y a des lois scélérates comme celle-là, et des mairies s'y opposent, je vous dis ! Votre ami d'Anglet, Claude Olive, s'y oppose. Francis Gonzalez, votre camarade d'élection, s'y oppose. Il n'applique pas. On me citera Tarnos, oui un maire communiste. Mais il y a plein de mairies en France qui s'y opposent, des collectivités, des départements, etc. Il y a des choses qui sont écrites, donc ça se fait et vous auriez pu avoir un moment progressiste et pas régressiste d'appliquer différemment.

Sur le CCAS, vous avez dit qu'il y avait « un paquet » — mes propos — plus de 50 réunions. Je l'ai entendu ça. Sauf qu'en même temps, les élus du CT et du CCAS n'ont jamais été conviés à toutes ces réunions de travail. Vous avez travaillé avec la mairie pour avoir un document qui porte les deux logos. Effectivement, on l'a lu, on sait ce qu'il y a dedans, grosso modo. Donc, effectivement. Par contre, les élus du CT l'ont confirmé, ils n'ont jamais été invités, convoqués à toutes les réunions de travail. Vous avez invité les membres du CT d'un côté et pas de l'autre, sachant que c'est 2/3, 1/3 la facture, puisqu'on a obtenu les chiffres la dernière fois.

Et après, vous dites qu'il n'y a pas eu de régression ? Déjà, les 30 heures à 280 euros nets, c'est 9,33 de l'heure, en dessous du SMIC. On peut faire un calcul bête. Par exemple aussi, le dialogue social. La réunion avec Monsieur le Maire du 20 et quelque juillet avec la délégation CGT, quand vous avez tapé sur la table en disant « de toute façon, le vendredi après-midi des fêtes de Bayonne, la mairie sera fermée, vous prendrez la demi-journée sur vos congés. » Les salariés n'auront plus 25 jours de fait, mais dès le départ, 24 jours et demi. Vous acquiescez, Monsieur le Maire ? Je ne dis pas de bêtises sur le calcul mathématique ? Régression aussi : neuf jours de congé spécifiques, Foire au jambon, diverses choses qui étaient attribuées et qui sautent. Donc voilà, si ce n'est pas de la régression sociale ! Et pendant ce temps des personnels qui ont le point d'indice qui est gelé, qui souffrent parce qu'ils sont les premiers de corvée.

Voilà, des constats bruts de pomme. Je n'y peux rien ! Donc oui, vous avez fait un choix politique de régression sociale. Quand vous dites que vous êtes fiers — je finis avec ce que j'ai dit — je reprends, quand vous dites que vous êtes fiers de vos personnels, nous, nous en sommes fiers et respectueux. Et là, je pense que vous ne les avez pas respectés. Et il y a un grand malaise qui est en place depuis plus longtemps. Merci. Et si vous ne m'attaquez pas, je ne reprendrai plus la parole.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vous attaquer que ne pas être d'accord. Moi qui lis un petit peu la presse nationale de temps en temps, je vois que la Mairie de Paris est allée dans le sens que vous suggérez et que le tri de l'administratif a censuré. Vous le savez. Vous nous demandez de commettre des inégalités comme cela en conscience ? Écoutez, les positions de chacun sont connues. On va passer au vote, si vous en êtes d'accord. Qu'est-ce qu'on dit là ? Abstention ? Abstention y compris pour votre procuration ?

M. ETCHETO : Le groupe ne prendra pas part au vote, mais Alain Duzert votera contre cette délibération. J'en profite, on ne prendra pas part au vote sur les trois délibérations RH, celle-là et les deux qui suivent.

M. LE MAIRE : Non-participation, c'est clair. Merci. Les choses sont claires. La délibération est néanmoins adoptée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votes contre : 1, M. DUZERT Abstention : 4, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat). Non-participation au vote : 5, Mme CAPDEVIELLE, Mme DUPREUILH (avec mandat), M. ETCHETO, Mme BROCARD.

38. Modification du tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Madame Durruty, la modification du tableau des effectifs.

Mme DURRUTY : La modification du tableau des effectifs. Il est demandé à notre conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme indiqué en note explicative de synthèse. Cette modification porte sur la création de onze postes, ainsi que sur la suppression de 41 postes, qui correspondent en fait à des transformations de postes existants, puisque nos effectifs sont stables.

M. LE MAIRE : Non-participation au vote du groupe de Monsieur Etcheto, sauf Monsieur Duzert. Qu'est-ce que vous ne faites pas là ? Vous ne prenez pas part au vote ? Très bien. Non-participation au vote. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH (avec mandat), M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat).

39. Indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux

M. LE MAIRE : Il me revient de présenter le rapport 39. Ce sont les indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux. On a, par délibération déjà le 23 juillet 2020, fixé en conseil municipal les indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux. Il est demandé de modifier le tableau fixant le taux des indemnités de fonction votées. Ce projet de modification ne s'accompagne d'aucun changement dans les montants attribués selon chacune des fonctions exercées. Il s'agit plus particulièrement de prendre en compte le changement intervenu dans l'identité de l'une des adjointes de quartier, ainsi que la nomination d'un nouveau conseil municipal délégué, ce qui modifie le nombre d'élus entrant dans chacune des catégories. Sur ce rapport, vous ne participez pas au vote ? Pas davantage. Donc la majorité vote pour. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH (avec mandat), M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat).

SERVICES PUBLICS

40. Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne — Rapport du délégataire pour l'année 2020

M. LE MAIRE : Le rapport 40, Madame Hardouin.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne. C'est le rapport du délégataire pour l'année 2020. Je rappelle que le réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne Egurretik est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public depuis le 15 janvier 2014 et pour une durée de 24 ans. Cette chaufferie bois permet actuellement de couvrir les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de près de 10 % de la population bayonnaise.

Conformément à la loi, le délégataire a l'obligation de produire chaque année un rapport. Et ce rapport, qui est joint à la présente délibération, a déjà été examiné pour avis par la commission consultative des services publics lors la réunion de septembre 2021. Simplement indiquer que lorsque l'on assiste aujourd'hui à l'augmentation des consommations de gaz qui ont doublé notamment sur l'année 2020, on se rend compte que ce moyen de se chauffer aujourd'hui avec la chaufferie bois permet de diminuer la baisse, évidemment, du prix du chauffage pour les foyers qui en bénéficient.

Sur le plan environnemental, dire aussi que ce réseau reste quand même deux fois moins émetteur de CO2 que la moyenne pondérée des réseaux de chaleur français. Et que pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de se référer à l'étude sur la qualité de l'air commencé par l'ATMO, qui est en ligne sur le site de la CAPB, très facile à trouver. Il suffit de taper « qualité de l'air » ou « ATMO » dans la petite barre de recherche. Si, si Monsieur Duzert, c'est très facile, je l'ai vérifié encore hier pour justement le dire. Vous verrez que par rapport aux zones qui servent de témoins pour les analyses autour de la... je cherche mes mots... voilà, il n'y a pas plus de pollution ou d'impact, que ce soit en matière de particules fines ou autres.

Il vous est demandé, sauf question particulière, de prendre acte du rapport d'activité 2020 qui a été établi par le groupement DALKIA France SVD41, délégataire du service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de vote sur cela. S'il n'y a pas de question... Oui Madame Bisauta.

Mme BISAUTA : Je voudrais rajouter quelque chose, Monsieur le Maire. Laurence a un petit peu abordé, je ne reviens pas sur le fond du rapport, elle l'a très bien présenté. Mais au vu de plusieurs débats que nous avons eus ici et de choses qui ont été souvent dites au sujet d'Egurretik, je voudrais quand même souligner la stabilité des prix de la chaleur grâce à ce réseau bois qui a été conçu il y a maintenant... enfin, pensé il y a déjà plus de dix ans, et sur lequel on a souvent répété qu'on allait préserver les habitants de l'effet yoyo de ceux qui sont propres aux énergies fossiles. Actuellement, quand on a mis le réseau en route, contrairement à la période où on avait mis l'étude de faisabilité, le gaz avait extraordinairement baissé. En plus, il y avait un acteur du gaz ici qui avait trouvé le moyen de faire un contrat avec des prix — notamment HSA — avec des prix inférieurs au prix du marché. Cela n'a pas facilité la vie de notre délégataire quand il a été au départ. Mais aujourd'hui, comme prévu, effectivement, le

prix du gaz s'envole. Ce n'est peut-être pas fini. Et ce bouclier énergétique que nous avons mis en place pour une grande part de la population, trouve aujourd'hui vraiment, de façon un peu éclatante, donne raison aux équipes qui l'ont pensé. Peut-être, c'était avoir déjà un petit temps d'avance. Parce qu'aujourd'hui, beaucoup de communes vont aller vers des réseaux de chaleur urbaine.

Déjà, ici, nous sommes en étude de faisabilité très avancée pour Cambo. Mais il y a Ustaritz, il y a Hasparren qui suivent bientôt sur la côte basque. C'est-à-dire que tout le monde se rend compte aujourd'hui l'importance, dans le monde bouleversé et bouleversant dans lequel nous sommes, d'avoir eu recours à cette énergie locale que nous maîtrisons, consolidant également aussi la filière bois. Et d'après les études que nous avons et qui seront maintenant complètes début janvier, cela n'altère en aucune façon la santé des riverains. Parce que c'est quelque chose qui m'a beaucoup fâchée à de nombreuses reprises, semer la panique en racontant un petit peu n'importe quoi, ce n'est pas très agréable.

Je voudrais vous dire aussi — parce que je me suis un peu intéressée à la question — actuellement, le prix du gaz est d'une part lié à l'augmentation du pétrole, mais d'autre part aussi au fait que par exemple, la Russie, qui a un contrat avec l'Europe de fourniture de 28 % des besoins européens en gaz, ne va fournir probablement que ces 28 %, alors qu'habituellement, tous les ans, elle dépasse très largement le contrat. D'où tout ce qu'on peut lire dans la presse allemande actuellement, où nos voisins sont très inquiets par rapport à l'attitude de la Russie. On ne sait pas si elle retient une part de sa production pour faire encore monter les enchères ou si tout simplement il y a des problèmes sur la ressource, c'est-à-dire la fin des énergies fossiles qui est prédite depuis longtemps.

Je tenais à le dire, Monsieur le Maire, parce que par rapport à ce projet, on s'est souvent heurté à beaucoup d'éléments. Nous savions parfaitement ce que nous faisons, d'abord au point de vue écologique, mais économique aussi parce qu'il ne fallait pas être grand visionnaire pour imaginer que ces yoyos... que l'énergie serait un enjeu très dangereux rapidement sur cette planète. Et on n'a pas fini avec cette histoire. À notre façon et même modestement, on a tenté d'en préserver une partie des Bayonnais et justement peut-être ceux qui en ont le plus besoin, dont on nous reproche souvent ici qu'on ne tient pas grand cas. C'est tout ce que je voulais dire, mais je tenais à le faire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bisauta. Nous ne votons pas ce rapport.

DONT ACTE

41. Délégation de service public de fourrière automobile — Rapport du délégué pour l'année 2020

M. LE MAIRE : Nous passons au point à l'ordre du jour suivant, qui est présenté par Christian Millet-Barbé, il n'y a pas davantage de vote. C'est pour la délégation de service public de la fourrière.

M. MILLET-BARBÉ : Mes chers collègues, le rapport annuel du délégué 2020 a été examiné par la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 21 septembre 2021. Au vu de l'ensemble des éléments exposés en note explicative de

synthèse, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2020 établi par le délégataire du service public de fourrière automobile.

M. LE MAIRE : Pas de question ? Donc on passe au rapport suivant.

DONT ACTE

SPORTS

42. Convention de mise à disposition de locaux situés, avenue du Docteur Léon Moynac, au profit de l'Aviron Bayonnais Omnisports

M. LE MAIRE : Là, il y a un vote. Monsieur Laiguillon, c'est le rapport 42.

M. LAIGUILLON : Merci Monsieur le Maire. Convention de mise à disposition de locaux situés avenue Docteur Léon Moynac, au profit de l'Aviron Bayonnais Omnisports. Dans le cadre des travaux de rénovation du stade Jean Dauger, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro s'est engagé à reconstruire les installations et locaux existants dédiés à la section Pelote de l'Aviron Bayonnais Omnisports dans l'ancienne tribune Est. Les ouvrages correspondants ont été exécutés et réceptionnés par la Ville de Bayonne. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux et exclusif de divers espaces de ces locaux au profit au profit de l'Aviron Bayonnais Omnisports selon les conditions et détails figurant en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation afférente.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, il n'y a pas... Oui, Mathieu Bergé.

M. BERGÉ : C'est plutôt une question connectée à ça, c'est concernant le centre de formation. On devait avoir une réunion sur ce dossier. C'est toujours dans les tuyaux ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. BERGÉ : OK. Très bien.

M. LE MAIRE : C'est toujours dans les tuyaux et cela nous permettra de faire le point de l'état d'avancement de tous ces sujets. Ça, c'est pour tordre le cou à un certain nombre de choses qui circulent...

M. BERGÉ : Exactement.

M. LE MAIRE : Et qu'une certaine presse...

M. BERGÉ : Donc je reste à votre disposition.

M. LE MAIRE : Voilà. Bien. Je mets aux voix cette délibération. Vous avez dit abstention ? Votes contre ? Unanimité sur ce rapport. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

43. Etablissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain — Rapport pour l'année 2020 des représentants de la Ville

M. LE MAIRE : Le rapport suivant, Monsieur Ugalde, ça concerne l'EPCC Sud Aquitain, il n'y a pas de vote.

M. UGALDE : Cela concerne l'Établissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain. C'est le rapport de l'année 2020 des représentants de la Ville. Le rapport de l'Établissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain présenté en note explicative de synthèse, fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 43 000 euros et un résultat d'investissement excédentaire de 7 000 euros au titre de l'année 2020. Il détaille également le rapport d'activité de la saison culturelle 2019-2020 porté par cette structure. Il est ainsi demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2020 de l'EPCC du Sud Aquitain qui n'appelle pas de vote.

M. LE MAIRE : Il n'y a donc pas de question.

DONT ACTE

44. SACICAP Procivis Aquitaine Sud — Rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville

M. LE MAIRE : On peut passer au rapport suivant qui est présenté par Monsieur Corrége qui concerne cette fois le Syndicat intercommunal de la Nive maritime qui préside. Je suis allé trop vite ? Vous avez raison, SACICAP, c'est le rapport 44 et c'est Alain Lacassagne.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit du rapport SACICAP Procivis Aquitaine Sud — Rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville. Il est demandé au conseil municipal de prendre la connaissance du rapport d'activité pour l'année 2020 de la société Procivis Aquitaine Sud, tel que présenté en note explicative de synthèse et qui n'appelle pas de vote.

M. LE MAIRE : Et comme il n'y a pas de question, nous passons au rapport suivant.

DONT ACTE

45. Syndicat intercommunal de la Nive Maritime — Rapport d'activité 2020

M. LE MAIRE : Et c'est Monsieur Corrége cette fois.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci Monsieur le Maire. La délibération sur le Syndicat intercommunal de la Nive Maritime et son rapport d'activité 2020. Le rapport du Syndicat intercommunal de la Nive Maritime présenté dans la note explicative de synthèse fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 47 000 euros et un résultat d'investissement excédentaire de 10 000 euros au titre de l'année 2020. Il est ainsi demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2020 du Syndicat intercommunal de la Nive maritime qui n'appelle pas de vote.

M. LE MAIRE : On prend donc acte. Merci.

DONT ACTE

46. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak — Rapport d'activité 2020

M. LE MAIRE : Mathieu Susperregui pour le syndicat Txakurrak.

M. SUSPERREGUI : Oui, tout à fait. Et je me permets, avant de commencer, de remercier le Président de l'Agglomération ainsi que tous mes collègues communautaires, d'avoir approuvé la délibération du dernier conseil communautaire sur les travaux engendrés sur le site du Refuge. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak qui révèle un résultat global de clôture s'élevant à 37 575,55 euros. Ce rapport n'appelle pas de vote.

M. LE MAIRE : On prend acte sans problème. Je vous remercie.

DONT ACTE

47. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) — Rapport d'activité pour l'exercice 2020

M. LE MAIRE : On poursuit avec Serge Arcouet, avec le SDEPA.

M. ARCOUET : Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques — Rapport d'activité pour l'exercice 2020. En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques de son rapport d'activité pour l'année 2020 accompagné de la balance du compte administratif, tels que détaillés en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : On prend acte. Merci.

DONT ACTE

48 Société d'équipement des Pays de l'Adour — Rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville

M. LE MAIRE : Madame Durruty. Rapport 48, là il y aura un vote.

Mme DURRUTY : Il concerne effectivement la SEPA, Société d'équipement des Pays de l'Adour, avec le rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville. En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport du représentant de la Ville au sein de la SEPA pour l'exercice 2020, tel que présenté en note explicative de synthèse, qui fait état d'un résultat net de - 251 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49. Création et adhésion de la SEPA et de sa filiale SIAB, à un Groupement d'Employeurs

M. LE MAIRE : Madame Durruty, autre Syndicat d'économie mixte, c'est la SEPA cette fois. Rapport 49.

Mme DURRUTY : Création et adhésion de la SEPA et de sa filiale SIAB à un Groupement d'Employeurs. La Société d'Équipement des Pays de l'Adour SEPA, dont la Ville de Bayonne est actionnaire et sa filiale SIAB entendent procéder à la création et l'adhésion d'un groupement d'employeurs, à statut associatif, qui permettra de mutualiser les ressources humaines nécessaires à l'activité des sociétés adhérentes, dans un cadre juridique adapté et dédié. Il est demandé à notre conseil municipal de donner son accord sur la mise en œuvre de ce projet tel que décrit dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

50. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque — Rapport pour l'année 2020 des représentants de la Ville au conseil d'administration

M. LE MAIRE : Autre société d'économie mixte, c'est le Golf de Makila. Nicolas Alquié.

M. ALQUIÉ : La SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque — Rapport pour l'année 2020 des représentants de la Ville au conseil d'administration. En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville au conseil d'administration de la SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays basque de l'année 2020.

M. LE MAIRE : Merci. Là, il y a un vote. Il n'y a pas d'abstention ? Il n'y a pas de vote...

M. ETCHETO : On ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE : Vous ne prenez pas part au vote. Et vous non plus ? Les oppositions et minorité ne prennent pas part au vote. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH (avec mandat), M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat).

51. Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » — Rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville

M. LE MAIRE : Madame Hardouin, rapport 51 qui donne lieu à vote. C'est la société coopérative « Légume Pro »

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, Monsieur le Maire. La légumerie « Pro », qui permet notamment aux écoles bayonnaises d'être alimentées et fournies en produits bio et de bonne qualité en utilisant les circuits courts, dont la Ville de Bayonne est aujourd'hui actionnaire puisque nous avons acquis — je commence à fatiguer — 200 parts sociales dont une valeur de 50 euros chacune. Oui, Monsieur Duzert, mais bon, vous m'impressionnez, je vous ai en face, je ne suis tellement plus habituée à vous voir de si près. J'avais peur que vous me criiez dessus. Donc je suis très émotive, vous savez. *(Rires)*.

Simplement pour vous indiquer, la Ville a décidé de prendre part au capital de la légumerie « Pro », qui est vraiment un bel outil. Christine Martin peut aussi en témoigner au travers de sa délégation dans les écoles. Le but est quand même de se rapprocher des agriculteurs locaux qui produisent soit sur du bio, soit sur de l'agriculture respectueuse, puisque tout ne peut pas être fait en bio. Et aujourd'hui, elle présente donc un rapport qui démontre une bonne santé financière, même si l'année 2019 et l'année 2020 ont été compliquées. Et s'est rajoutée la crise sanitaire avec la fermeture des écoles et donc une baisse de la production. Nous vous demandons — bien évidemment, je pense que vous avez tous vu le rapport — il vous est soumis afin de... décidément je n'en peux plus... de vous prononcer sur ce rapport tel que présenté dans la note explicative de synthèse.

Ah ça y est, Monsieur Duzert va m'attaquer.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que vous avez pour votre défense Monsieur Duzert ?

M. DUZERT : Rien du tout. Vous n'avez pas de chance. Philippe Daubisse prenait toute la place devant moi, il me cachait. Il est parti ! *(Rires)*. Il y a un creux là et tout le monde me voit. *(Passage hors PV)*

M. LE MAIRE : Ça, c'est pas sympa, mais bon. *(Rires)*

Mais après, ce que vous avez dit pour Madame Lauqué, franchement, je crois que vous vous trompez. Madame Hardouin n'est pas considérée comme émotive à la barre du tribunal je peux vous le dire, mais pas du tout ! Il faut voter. Pas d'abstention ni de vote contre ? Il n'y a personne. Donc c'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52. Société locale d'épargne Pays basque — Rapport pour l'exercice 2020-2021 du représentant de la Ville

M. LE MAIRE : Monsieur Salanne, c'est vous qui allez fermer le bal, si je puis dire.

M. SALANNE : Merci Monsieur le Maire, je vais clôturer le bal en présentant le rapport pour l'exercice 2020-2021 sur la Société locale d'épargne du Pays Basque. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2020-2021 de la Société locale d'épargne Pays basque, qui dégage un résultat de clôture d'un montant de 1 036 000 €, tel que présenté en note explicative de synthèse, et n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

M. LE MAIRE : Merci. Quelques instants, je serai très rapide, mes chers collègues, mais c'est quand même important parce qu'un de nos membres ici, non élu, j'ai nommé Marc Wittenberg, assiste à notre dernière séance du conseil communautaire (*sic*). Oui, on peut l'applaudir. (*Applaudissements*)

Quelqu'un qui fait l'unanimité. Et c'est bien.

M. ABADIE : Monsieur le Maire, et peut-être souhaiter un bon anniversaire à Colette Capdevielle du coup ? Tant qu'on est aux applaudissements !

M. LE MAIRE : Ah oui, on peut lui souhaiter bon anniversaire. Mais dire aussi à Marc Wittenberg qui est notre DGS actuel, qui est dans notre maison depuis un certain nombre d'années comme vous le savez, et qui donc va prendre ce soir ses grandes vacances en quelque sorte, puisqu'il va commencer sa retraite dès demain.

Dire quand même le privilège qui a été le mien en tant que premier magistrat de la Ville, je le connaissais du temps où j'étais premier adjoint, voire conseiller municipal, de pouvoir s'appuyer sur un collaborateur de cette qualité. Je peux vous le dire parce que c'est le maire qui est le mieux placé pour parler de son DGS. Il a été un pilier de cette mairie. Vous savez que bien des politiques publiques ici, sans nos agents — et en particulier nos DGS — ne pourraient pas avancer.

Il est un grand commis, pas de l'État, parce qu'en général, on parle des grands commis de l'État, encore qu'il fût d'abord agent de l'État puisqu'il nous vient de l'ex-direction départementale de l'équipement, aujourd'hui DDTM, et qu'il a décidé de rejoindre la fonction publique territoriale, et pour notre plus grand plaisir.

Un immense merci Marc, parce que vous avez apporté beaucoup à cette ville. Vous avez une connaissance très, très approfondie, pas seulement technique, sociale, politique aussi, mais au bon sens du terme, on s'entend. Vous connaissez cette ville sur le bout des doigts, il y a peu de choses qui vous échappent, je peux le dire. On aura l'occasion — ce n'est pas ce soir — de vous rendre hommage. L'hommage que vous méritez. Ce sera donc dès que vous serez en retraite effective parce que là, vous êtes dans une période un peu intermédiaire, vous allez prendre les vacances auxquelles vous avez parfaitement droit. Très officiellement, lorsque vous serez à la retraite, on fera aussi ce que l'on vous doit, pour dire la reconnaissance de la Ville, puisque je suis le maire à cet instant, je le ferai aussi au nom de Jean Grenet qui nous a quittés il y a peu et qui pensait de vous la même chose que ce que je pense et ce que je viens de dire à l'instant. Merci Marc. (*Applaudissements*)

M. WITTENBERG : Mesdames et Messieurs, ce n'est pas souvent qu'un fonctionnaire prend la parole dans cette salle et c'est tout à fait normal. Écoutez, devant vos applaudissements nourris dont je me délecte vraiment, je suis satisfait de vous avoir apporté autant de bien-être dans votre vie d'élus municipaux, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition. Écoutez, je vous remercie beaucoup du fond du cœur de vos applaudissements. Et puis je resterai Bayonnais, évidemment du côté du citoyen, mais je regarderai de près ce qui se passe effectivement dans cette belle grande maison. Merci à vous. (*Applaudissements*)

M. LE MAIRE : Prochain conseil municipal, 9 décembre, toujours à 17 h 30, qui sera précédée des réunions habituelles dont vous pouvez prendre connaissance prochainement. Nous pouvons prendre un verre avant de nous quitter, peut-être pour aller voir une partie du match qui continue à se dérouler. Merci.